



# DOSSIER D'ETABLISSEMENT DE SERVITUDES AU PROFIT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES

**Commune de Théoule-sur-Mer**

## Infrastructures concernées

- **Pistes (3.925 kilomètres linéaires) :**

Piste du Soleil d'Or (ESS51) – 486 mètres

Piste des Mineurs (ESS8) – 901 mètres

Piste des Saoumes (ESS3) – 1 983 mètres

Piste du Tunnel (ESS75) – 555 mètres

- **Hydrants (2 au total)**

1 réserve d'eau métallique ;

1 réserve d'eau enterrée.

<b>Objet</b>	<b>Agent</b>	<b>Date</b>
Rédaction du dossier	S. Bouyssonneau	12 janvier 2024
Modifications	M. Hauuy	15 janvier 2024
Date d'envoi à la DDTM	S. Bouyssonneau	23 janvier 2024
Modifications	S. Bouyssonneau	26 février 2024
Modifications	R. Roba-Marzaro	29 février 2024
Modifications	R. Roba-Marzaro	14 mars 2024

## **TABLE DES MATIERES**

A. Contexte général.....	3
1. Couverture forestière des Alpes-Maritimes.....	3
2. Défense de la Forêt Contre l'Incendie (D.F.C.I.).....	4
3. Nécessité de la mise en place de servitudes.....	4
4. Plan de situation.....	5
B. Contexte communal.....	6
1. Situation administrative.....	6
2. Forêt et climat.....	6
3. Risque feu de forêt.....	6
4. Plan de prévention des risques incendies et autres protections environnementales.....	8
5. Equipements DFCI.....	9
6. Pistes DFCI concernées par le projet d'établissement de servitudes.....	10
7. Hydrants concernés par le projet d'établissement de servitudes.....	12

## A. Contexte général

### 1. Couverture forestière des Alpes-Maritimes

Le paysage des montagnes des Alpes-Maritimes a ainsi considérablement évolué au cours du dernier siècle par un reboisement essentiellement naturel qui atteint des proportions étonnantes.

La couverture forestière est passée de 90 000 hectares à 152 000 hectares entre 1878 et 1975 représentant 36 % du département. Actuellement 40 % de la surface totale du département est occupée par des espaces boisés.

D'après le Plan Départemental De Protection de la Forêt Contre les Incendies (PDPFCI) pour la période 2019-2029 qui a pour objectifs la diminution des surfaces brûlées et la préservation des milieux forestiers, le Département des Alpes-Maritimes est découpé en 8 massifs forestiers (cf. Figure 1 ci-dessous) :

- Mercantour
- Quatre Vallées
- Moyen Var – Préalpes de Grasse
- Paillons
- Corniches
- Littoral-Centre
- Estérel-Tanneron
- Îles de Lérins

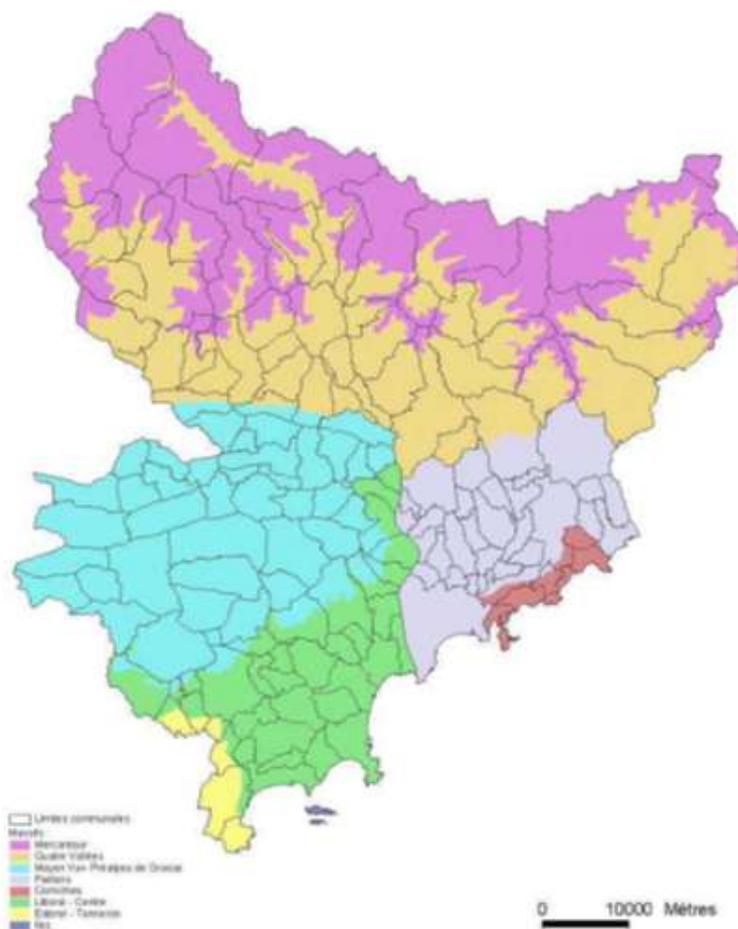


Figure 1 : Carte des massifs du PDPFCI 2019-2029 des Alpes-Maritimes

La végétation typique des milieux pauvres en eau, jointe à un relief accidenté et à un climat contrasté, font des forêts des Alpes-Maritimes l'un des départements français les plus soumis aux feux de forêts.

Entre 2018 et 2022, le nombre moyen annuel de départs de feux dans les Alpes-Maritimes est de 77 pour une surface moyenne de 238 hectares.

## **2. Défense de la Forêt Contre l'Incendie (D.F.C.I.)**

La surveillance et la lutte contre les feux de forêt s'appuient sur un réseau de pistes et de citernes. Les pistes permettent d'atteindre le feu dans les massifs forestiers et les citernes de disposer d'eau pour l'éteindre.

La plupart des infrastructures de défense des forêts contre l'incendie (pistes, citernes, postes de guet) ont été réalisées dans la seconde moitié des années 1980 dans un souci de meilleure protection des massifs à la suite de plusieurs épisodes de feux catastrophiques (1962, 1964, 1978 et 1987). Cette politique volontariste associant l'Etat et les collectivités s'est révélée efficace puisqu'elle a permis la constitution de réseaux conséquents d'équipements de protection qui ont su montrer leur efficacité.

Aujourd'hui sont qualifiés comme utiles à la D.F.C.I., (Défense des Forêts Contre les Incendies) toute piste et équipement spécifique référencés sous ce titre par une commission composée de représentants de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes (la DDTM 06), du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 06), du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes (CD 06) et de l'Office National des Forêts (ONF), le Comité Technique DFCI (CoTech DFCI), et sont inscrits en tant que tels sur un atlas départemental.

Actuellement 1663 kilomètres de pistes ont été qualifiées de D.F.C.I. dans le département des Alpes-Maritimes. Il reste 424 pistes, pour un linéaire de 595 km, à classer, soit un total de 2 258 kilomètres. Il existe 582 réserves d'eau (hydrants) d'une contenance entre 30 et 300 m<sup>2</sup> et 12 postes de guets terrestres.

Le Protocole-cadre État / Département pour la période 2020/2025, relatif au dispositif FORCE 06, prévoit la nature des interventions pouvant être confiées au service FORCE 06. Parmi celles-ci figurent les travaux de prévention contre les incendies dans le cadre du Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie (PDPFCI) 2019-2029 tels que l'entretien de réservoirs DFCI et des points d'eau aménagés. Le service FORCE 06 assure ainsi l'entretien de la totalité des hydrants, des postes de guets mais aussi d'un peu moins de 1 700 kilomètres de pistes.

## **3. Nécessité de la mise en place de servitudes**

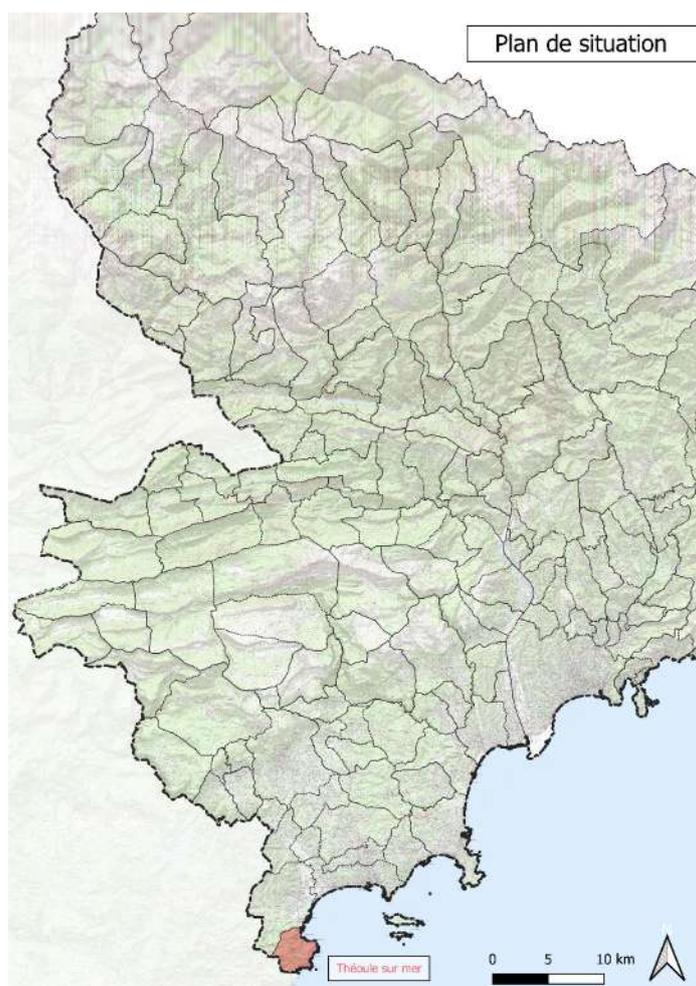
Ces pistes et hydrants ont été créés, en majorité sur des propriétés privées, avec des accords soit verbaux soit écrits sous forme de convention sans légitimité réglementaire puisque non enregistrés aux hypothèques. Cette situation n'est pas satisfaisante car l'utilisation ou l'entretien des équipements peuvent être à tout moment remis en cause par le propriétaire du fonds. La sélection et la formalisation du statut juridique des infrastructures sont des étapes indispensables pour garantir la pérennité de l'action d'aménagement et de gestion des massifs assurées par les collectivités.

La servitude DFCI permet la sécurisation foncière et donc garantit la pérennité des ouvrages. Seules 37 pistes disposent d'une servitude DFCI dont 16 au profit du Conseil départemental des Alpes-Maritimes. Elles ont été établies entre 1992 et 2016.

Le Code forestier dispose aux articles L 321-5-1 et R 321-14-1 que dans les bois classés (L321-1) et les massifs forestiers mentionnés à l'article L321-6 du même code une servitude de passage et d'aménagement peut être établie afin d'assurer la continuité des voies de défense contre l'incendie, la pérennité des itinéraires constitués ainsi que l'établissement des équipements de protection et de surveillance des forêts.

Il a été établi que les pistes nécessitant prioritairement la mise en place d'une servitude sont les pistes classées comme « stratégiques » au PDPFCI 2019-2029. Toutes les pistes DFCI ont été classées en 4 classes de priorité (1- stratégique, 2- très utile, 3- utile, 4- accessoire) ainsi qu'une 5ème pour les pistes restant à prioriser. Elles représentent environ 28% de la longueur totale des pistes du département, incluant les pistes à prioriser.

#### 4. Plan de situation



## **B. Contexte communal**

### **1. Situation administrative**

La Commune Théoule-sur-Mer est une commune de 1548 habitants selon le dernier recensement de la population. La densité de population y est de 147 habitants/km<sup>2</sup>, bien en-dessous de la moyenne départementale estimée à 255 habitants/km<sup>2</sup>.

La commune est située à la limite des départements des Alpes-Maritimes et du Var. Elle est délimitée à l'est par la mer Méditerranée, au nord par Mandelieu-la-Napoule, à l'Ouest et au Sud par le département du Var.

### **2. Forêt et climat**

La Commune de Théoule-sur-Mer, située à l'extrême sud-ouest du département, est riveraine de la forêt domaniale de l'Estérel située dans le département voisin. Sa superficie cadastrale est de 1 043 hectares dont 881 hectares d'espace naturel, dont 770 propriétés du Conservatoire du Littoral qui constituent le Parc Naturel Départemental de l'Estérel. Elle est située dans le massif nommé « Estérel-Tanneron ».

Avec une moyenne de 14.3 °C de température sur toute l'année, le climat de Théoule-sur-Mer se situe dans le thermo méditerranéen, étage climatique le plus chaud existant en France métropolitaine. Les précipitations tombent de la fin de l'automne au début du printemps, avec relativement peu de pluie durant l'été. Sur l'année, la quantité de précipitations moyennes est de 887 millimètres. Elles sont cependant très fluctuantes d'une année à l'autre, ce qui est caractéristique du climat méditerranéen.

Le couvert végétal sur la commune de Théoule-sur-Mer, est dominé par un maquis qui se dégrade au fil du temps avec les incendies successifs. Il se mélange à un boisement lâche dominé par le pin mésogéen et quelques peuplements de chênes liège et de chênes verts. On note également la présence de quelques plantations de pin laricio. Le maquis est composé de bruyères de toutes sortes, notamment la callune, mais aussi le genêt poilu, l'argélas provençal et les filaires. L'arbousier est également très présent, de même que la myrte. Les fonds de vallons tel que le ravin de Maure Vieille accueillent des ruisseaux temporaires à régime torrentiel ainsi que de belles ripisylves généralement denses et fermées (ripisylves à Aulnes glutineux). Une grande partie du territoire communal est recouverte d'une forêt de résineux, en particulier le pin mésogéen et le pin d'Alep.

Il est à noter la présence d'une espèce exotique invasive hautement pyrophile qui apparaît tout autour de la piste des Saoumes, l'Hakéa soyeux (*Hakea sericea*). Par ailleurs, le très pyrophile mimosa sauvage (*Acacia dealbata*) prolifère depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle et devient de plus en plus envahissant.

### **3. Risque feu de forêt**

L'aléa feu de forêt est déterminé par 5 classes :

- Aléa nul à très faible (les zones urbaines denses, minérales ou en eau étant considérées comme en aléa nul)
- Aléa faible

- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

La totalité du territoire communal est dans une zone où l'aléa est de moyen à très fort, avec une grande majorité de la commune avec un aléa classé très élevé (Cf. Figure 2 ci-dessous).

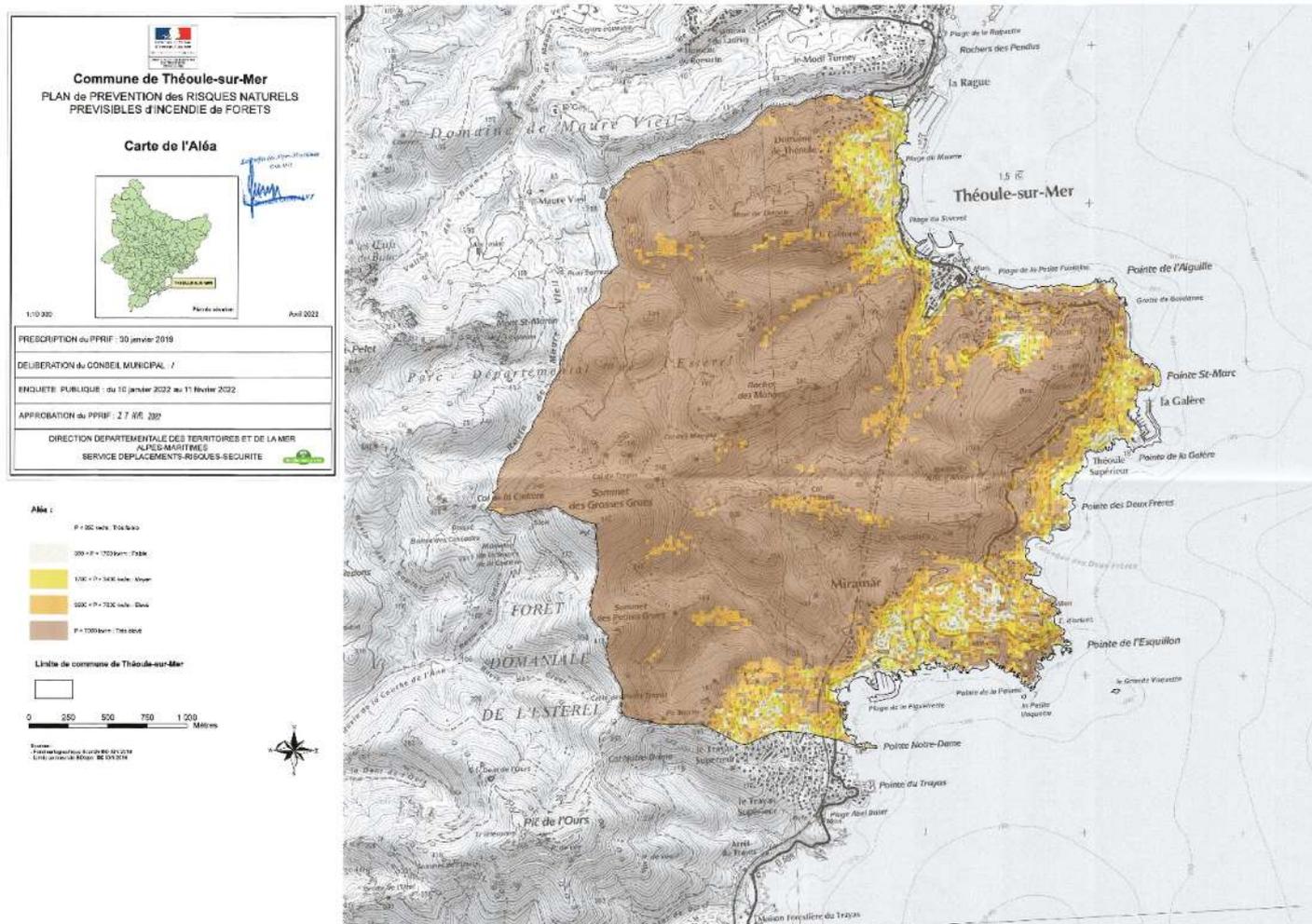


Figure 2 : Carte d'aléa sur la commune de Théoule-sur-Mer (source PPRIF)

Le massif de l'Estérel est le dernier massif montagneux concerné par le Mistral orienté Ouest ou Nord-Ouest. Théoule-sur-Mer est située derrière les crêtes par rapport au Mistral ce qui génère de fortes bourrasques multidirectionnelles (effet vortex) favorisant des sautes et des propagations erratiques du feu. En conséquence, la commune a subi plusieurs grands feux imprévisibles et incontrôlables. Leur propagation s'est arrêtée soit dans les quartiers, soit à la mer.

Entre 1973 et 2019, le nombre de départs de feux de forêts s'élève à 67 pour 312 hectares détruits sur les 881 hectares d'espace naturel. Un seul feu, en juillet 1978, a ravagé 250 hectares soit plus de 80 % de la surface détruite en 47 ans. La superficie moyenne annuelle détruite pour 1 000 hectares boisés est de 7,6 hectares par an. Cette moyenne est deux fois plus élevée que la moyenne départementale calculée sur la même période soit d'environ 4 hectares par an.

La carte ci-dessous (cf. Figure 3 ci-dessous) montre le nombre fois où chaque zone a été touchée par un incendie de forêt depuis 1930. Pour certaines zones, on peut dénombrer jusqu'à 4 incendies.

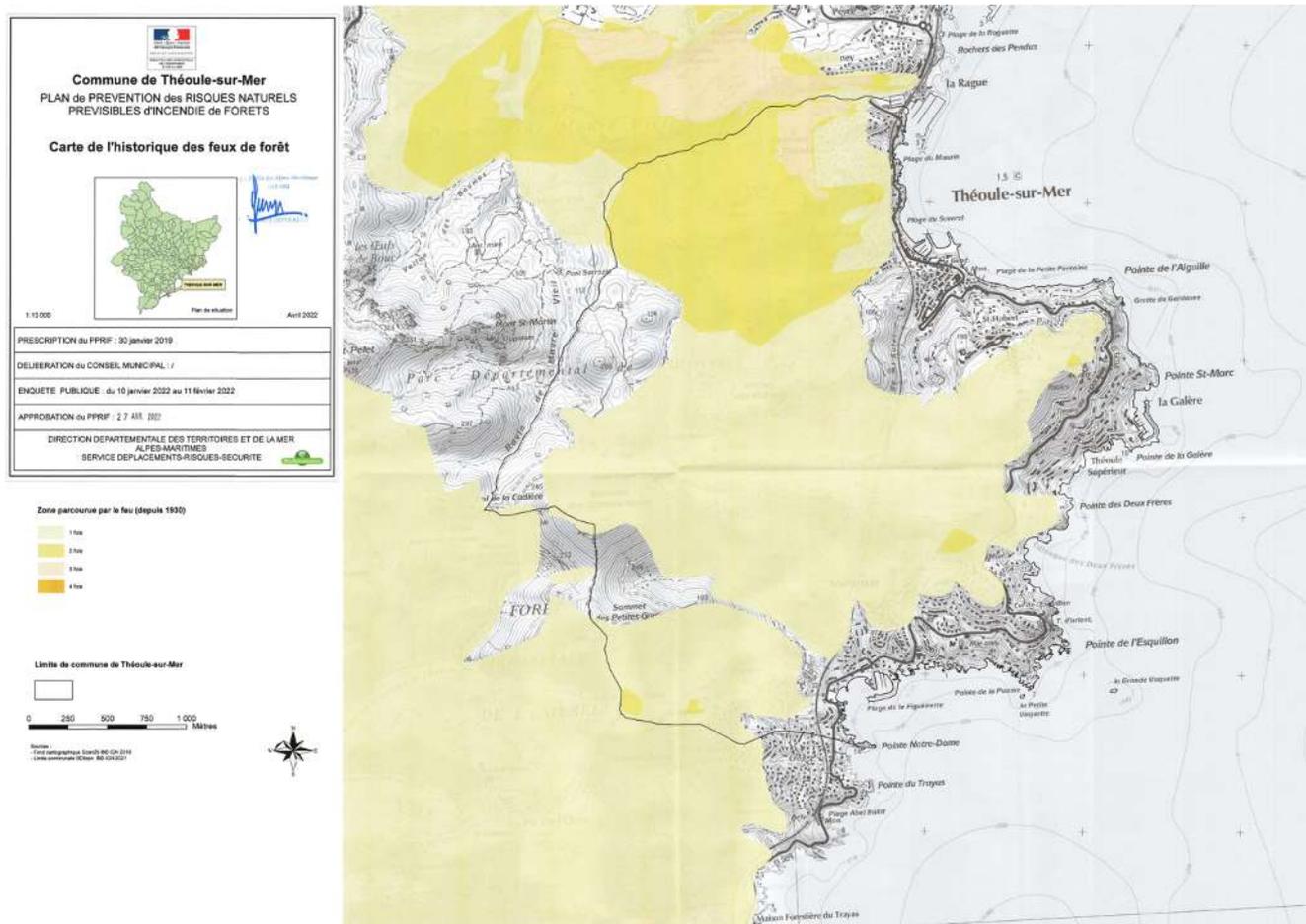


Figure 3 : Carte de l'historique des feux de forêts entre 1930 et 2022 sur la commune de Théoule-sur-Mer (source PPRIF)

#### 4. Plan de prévention des risques incendies et autres protections environnementales

La commune de Théoule-sur-Mer a été dotée d'un PPR incendies de forêts approuvé le 6 août 2002. La révision de ce plan a été approuvée par arrêté préfectoral en date du 27 avril 2022. Cette révision a permis de modifier le zonage en croisant l'aléa feux de forêts et les différents enjeux de défensabilité et d'aménagement.

Le parc naturel départemental de l'Estérel s'étend sur 1 014 hectares. Il est situé sur les communes de Mandelieu-La-Napoule et de Théoule-sur-Mer, à la limite avec le département du Var.

La totalité de la Commune de Théoule-sur-Mer est située sur le site inscrit « Bande côtière de Nice à Théoule » par arrêté du 10 octobre 1974. Ce site d'une surface totale de 24 697 hectares a pour but de freiner l'expansion urbaine qui se développe depuis les années 1970.

Sur la Commune de Théoule-sur-Mer, il n'y a aucun site Natura 2000, qu'il s'agisse d'un Site d'Importance Communautaire (SIC) ou d'une Zone de Protection Spéciale (ZPS).

Une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) continentale de type 2 est située sur une portion de la Commune de Théoule-sur-Mer sous le nom « Estérel » (identifiant national : 930020462). Au titre de la Directive Habitat cette zone est considérée comme une Zone Spéciale de Conservation (ZSC). Une zone spéciale de conservation est un site naturel ou semi-naturel désigné par les États membres de l'Union Européenne, qui présente un fort intérêt pour le patrimoine

naturel exceptionnel qu'il abrite. Certains travaux tels que la coupe d'arbres pourraient être soumis à une évaluation des incidences. Cette zone concerne une partie de la Piste du Vallon de l'Autel et de la Piste des Saoumes, ainsi que la totalité de la Piste du Tunnel et de la Piste du Soleil d'Or.

## 5. Equipements DFCI

La Commune de Théoule-sur-Mer est traversée par 13 pistes DFCI sur une longueur totale de 23.232 kilomètres (cf. Figure 4 ci-dessous).



Figure 4 : localisation des pistes DFCI sur la Commune de Théoule-sur-Mer

La Commune de Théoule-sur-Mer est équipée de 18 réserves d'eau (cf. Figure 5 ci-dessous) d'une capacité située entre 17 et 550 mètres cubes.

Il s'agit de :

- 1 réserves d'eau métalliques
- 16 réserves d'eau enterrées
- 1 point d'aspiration aménagé

Une réserve d'eau métallique et une réserve d'eau enterrée sont concernées par la servitude, les autres sont dans le Parc naturel départemental de l'Estérel.

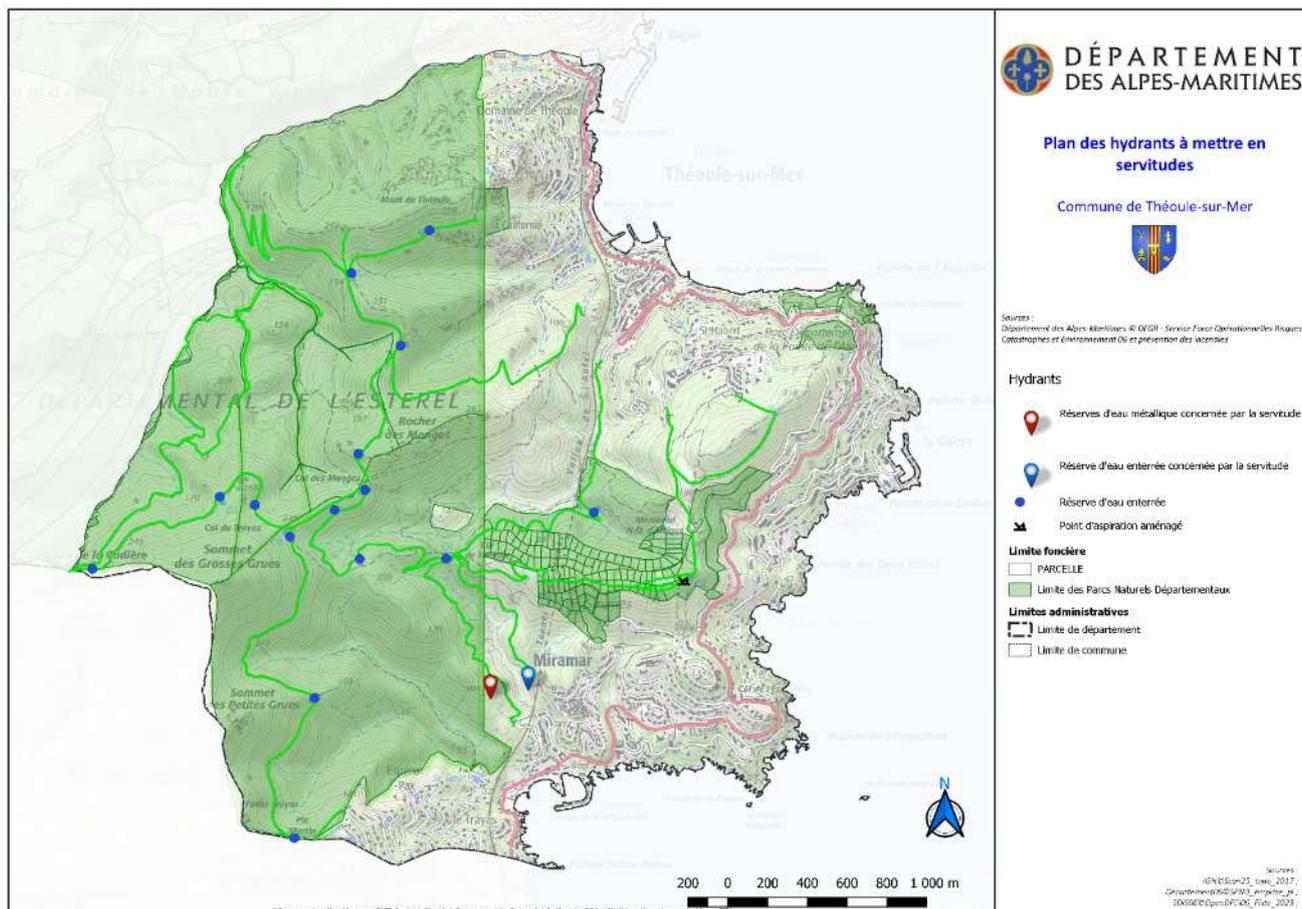


Figure 5 : localisation des hydrants sur la commune de Théoule-sur-Mer

## 6. Pistes DFCI concernées par le projet d'établissement de servitudes

Le présent projet de servitude est strictement limité à des pistes dont la bande de roulement n'excède pas 6 mètres. Toutes ces pistes ont été classées comme prioritaires (stratégiques) au PDPFCI 2019-2029. Du fait de leurs caractéristiques techniques, leur positionnement et le niveau de risque de feu de forêt avéré dans cette zone, ces pistes sont un atout majeur pour la lutte terrestre.

Ce dossier d'établissement de servitudes ne concernera que les portions de pistes situées en dehors du Parc naturel départemental de l'Estérel (cf. Figure 6 ci-dessous). Ces parcelles appartiennent au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres qui en a confié par convention la gestion au Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

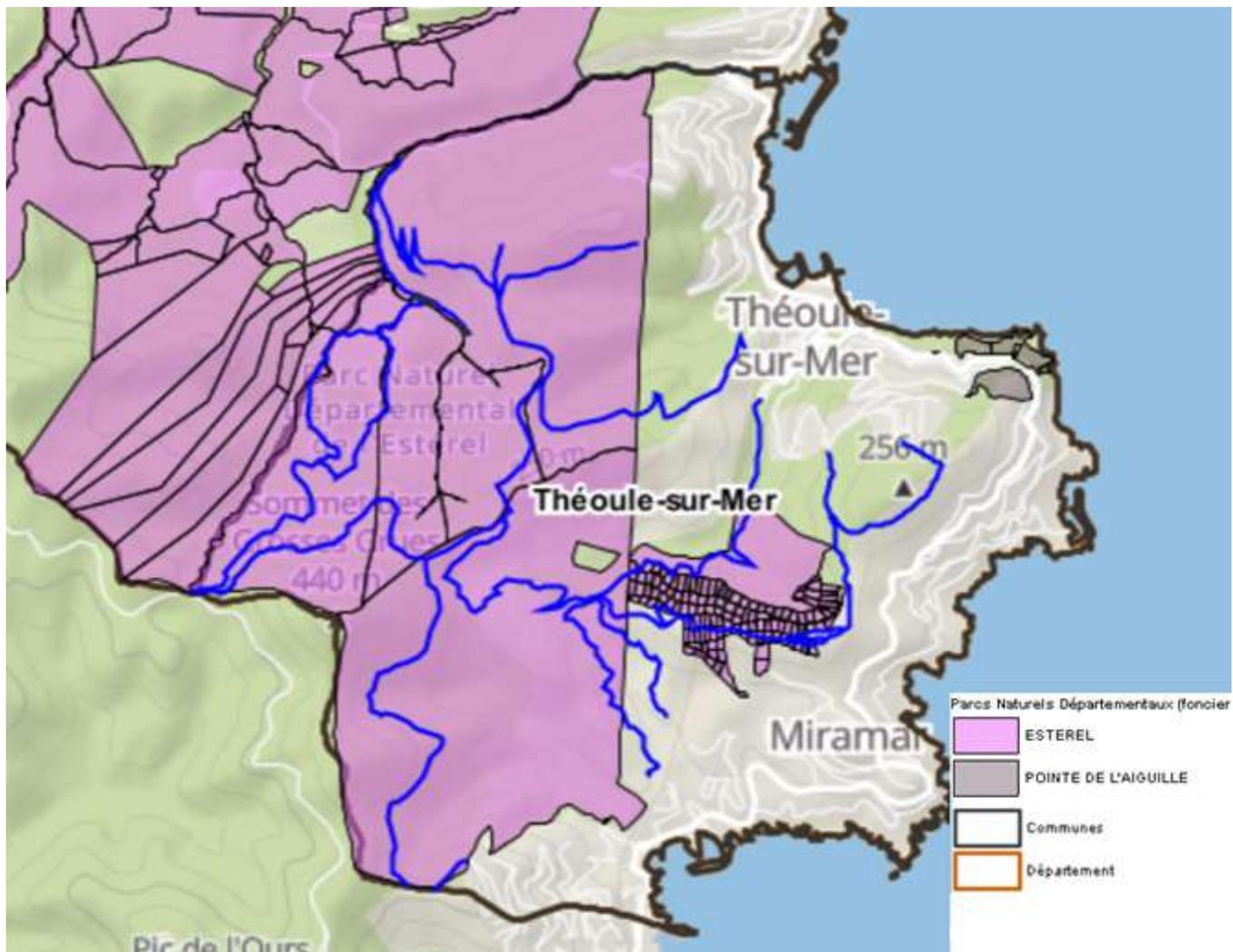


Figure 6 : localisation des pistes DFCI en dehors du Parc départemental de l'Estérel

Les pistes concernées par ce dossier sont :

- La piste du Soleil d'Or (ESS51) – 486 mètres (sur les 1 300 mètres de linéaire total) ;
- La piste des Mineurs (ESS8) – 901 mètres (sur les 3 900 mètres de linéaire total) ;
- La piste des Saoumes (ESS3) – 1 983 mètres (sur les 3 900 mètres de linéaire total) ;
- La piste du Tunnel (ESS75) – 555 mètres (sur les 800 mètres de linéaire total).

L'arrêté préfectoral numéro 92.047 du 19 février 1992 établit une servitude de passage et d'aménagement de la piste du Vallon de l'Autel (ESS5) au profit de la Commune de Théoule-sur-Mer. Nous sollicitons le transfert de cette servitude au profit du Conseil départemental des Alpes-Maritimes. Celui-ci a été approuvé par la Commune de Théoule-sur-Mer lors du Conseil municipal du 13 décembre 2023.

Ces pistes sont actuellement, d'un point de vue normatif zonal, classées en 3<sup>ème</sup> catégorie, du fait de leurs caractéristiques : largeur de la bande de roulement trop faible et/ou difficultés de croisement et/ou de retournement.

Les quatre pistes mentionnées ci-dessus feront l'objet d'un projet de mise aux normes de première catégorie, qui sera mené à bien en élargissant la bande de roulement, sans que celle-ci n'excède 6 mètres. Des aires de croisement et de retournement seront également réalisées, après accord des propriétaires. Les aires d'une largeur inférieure ou égale à 6 mètres seront incluses dans l'assiette de la servitude, les autres en seront exclues.

La première piste du département des Alpes-Maritimes classée en 1<sup>ère</sup> catégorie depuis peu est la piste des Trois Cols (ESS7) située à Théoule-sur-Mer. Trois des quatre pistes concernées par ce dossier rejoignent la partie Est de la piste de la Californie au Col de Théoule.

En cas de projets de travaux sur l'une des pistes de ce dossier, situés dans une zone concernée par un habitat ou une espèce protégée, le Conseil départemental des Alpes-Maritimes effectuera les études et procédures nécessaires à la préservation de ceux-ci et veillera au respect de la réglementation en vigueur.

## **7. Hydrants concernés par le projet d'établissement de servitudes**

Sur les 18 points d'eau, 16 sont situés dans le Parc naturel départemental de l'Estérel et ne feront pas l'objet d'une servitude. Les deux réserves d'eau concernées par ce dossier sont celles situées en dehors du Parc et portant les code TSM28 et TSM13.

<b>Nom de l'ouvrage</b>	<b>Code de l'ouvrage</b>	<b>Type d'hydrant</b>	<b>Contenance (m<sup>3</sup>)</b>
<b>Piste du Soleil d'Or</b>	TSM28	Réserve d'eau métallique	30
<b>Piste du Tunnel</b>	TSM13	Réserve d'eau enterrée	30

## **TABLE DES ANNEXES**

Fiche détaillée de la piste du Soleil d'Or.....	14
Fiche détaillée de la piste des Mineurs.....	16
Fiche détaillée de la piste des Saoumes.....	18
Fiche détaillée de la piste du Tunnel.....	20
Plan général des 5 pistes concernées par ce dossier.....	22
Plans de la piste du Soleil d'Or.....	23
Plans de la piste des Mineurs.....	26
Plans de la piste des Saoumes.....	29
Plans de la piste du Tunnel.....	34
Etat parcellaire.....	37
Projet d'arrêté portant établissement d'une servitude.....	44
Arrêté de servitude relative à la piste du Vallon de l'Autel au profit de la Commune de Théoule-sur-Mer (février 1992).....	48
Délibération communale autorisant le dépôt d'un dossier de servitudes et le transfert de la servitude relative à la piste du Vallon de l'Autel (décembre 2023).....	52
Délibération n°14 de la commission permanente du 6 octobre 2023.....	54

## Fiche détaillée de la piste du Soleil d'Or

### Caractéristiques générales

- Commune : Théoule-sur-Mer
- Code : ESS51

### Caractéristiques topographiques

- Longueur totale : 1 320 mètres
- Longueur concernée par ce dossier : 486 mètres
- Dénomination des voies desservant l'ouvrage :
  - Chemin du Soleil d'Or (sud)
  - Piste des Trois cols, Piste du Vallon de l'Autel, Piste des Saoumes, Piste du Tunnel (nord)

### Caractéristiques normatives :

- Catégorie : 3<sup>ème</sup>
- Gabarit : Entre 4 et 6 mètres
- Présence d'impasse : non
- Nombre de barrière : une (sud)
- Aire de croisement référencée : une
- Aire de retournement référencée : aucune

### Accès aux équipements DFCI :

- Citernes :
  - Réserve d'eau métallique TSM 28, capacité 30 mètres cubes, située sur la piste
- Citernes non concernées par la servitude :
  - Réserve d'eau enterrée TSM12, capacité 30 mètres cubes, située sur la piste des Trois cols, à 50 mètres de la sortie (nord) de la piste
  - 5 poteaux incendies à moins de 200 mètres de la barrière (sud), 4 de plus de 60 mètres cubes par heure et 1 d'un débit inférieur à moins de 30 mètres cube par heure

### Travaux réalisés par le service FORCE 06 entre 2005 et 2023 :

Piste	Année	Type de travaux	Nombre d'heures
Piste du Soleil d'Or	2005	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	12
	2006	ENTRETIEN DE DEBROUSSAILLEMENT 2X7 M	40
	2006	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	47,25
	2007	ENTRETIEN DE DEBROUSSAILLEMENT 2X7 M	43,75
	2007	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	17,5
	2008	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	39
	2010	ENTRETIEN DE DEBROUSSAILLEMENT 2X7 M	227
	2010	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	59
	2011	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	146
	2013	ENTRETIEN DE DEBROUSSAILLEMENT 2X7 M	57,5

2013	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	153
2014	ENTRETIEN DE DEBROUSSAILLEMENT 2X7 M	20
2014	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	1
2015	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	31,5
2016	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	25,5
2017	ENTRETIEN DE DEBROUSSAILLEMENT 2X7 M	50,5
2017	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	17
2018	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	4,5
2019	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	105
2020	ENTRETIEN DE DEBROUSSAILLEMENT 2X7 M	35,5
2020	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	17
2021	ENTRETIEN DE DEBROUSSAILLEMENT 2X7 M	102
2021	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	8,5
2022	REPARATION DE PANNEAU DE BALISAGE	20
2022	REPARATION DE BARRIERE	1

## Fiche détaillée de la piste des Mineurs

### Caractéristiques générales

- Commune : Théoule-sur-Mer
- Code : ESS8

### Caractéristiques topographiques

- Longueur totale : 3 938 mètres
- Longueur concernée par ce dossier : 901 mètres
- Dénomination des voies desservant l'ouvrage :
  - Avenue du Midi (est)
  - Chemin de Maure-Viel (ouest)

### Caractéristiques normatives :

- Catégorie : 3<sup>ème</sup>
- Gabarit : Entre 3,5 et 6 mètres
- Présence d'impasse : non
- Nombre de barrière : deux
- Aires de croisement référencées : deux
- Aire de retournement référencée : aucune

### Accès aux équipements DFCI :

- Citernes non concernées par la servitude :
  - Réserve d'eau enterrée HBE TSM21, capacité 30 mètres cubes, située sur la piste
  - Réserve d'eau enterrée HBE TSM24, capacité 30 mètres cubes, située sur la piste de la Californie, à 20 mètres de la piste des Mineurs

### Travaux réalisés par le service FORCE 06 entre 2005 et 2023 :

Piste	Année	Type de travaux	Nombre d'heures
Piste des Mineurs	2005	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	70
	2006	ENTRETIEN DE DEBROUSSAILLEMENT 2X7 M	35,4
	2006	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	67
	2007	ENTRETIEN DE DEBROUSSAILLEMENT 2X7 M	96,25
	2007	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	20,25
	2008	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	8,75
	2009	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	38
	2010	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	2,5
	2011	ENTRETIEN DE DEBROUSSAILLEMENT 2X7 M	4,5
	2011	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	60,5
	2012	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	169,5
	2013	ENTRETIEN DE DEBROUSSAILLEMENT 2X7 M	82,5
	2013	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	30,5
	2014	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	85,75

2015	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	209,5
2016	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	2,5
2017	ENTRETIEN DE DEBROUSSAILLEMENT 2X7 M	108
2017	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	55,5
2018	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	8,5
2019	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	8,5
2020	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	13
2021	REPARATION DE BARRIERE	9
2021	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	8,5
2022	ENTRETIEN DE DEBROUSSAILLEMENT 2X7 M	127,3
2022	REPARATION DE BARRIERE	20
2022	REPARATION DE PANNEAU DE BALISAGE	9
2023	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	507
2023	ENTRETIEN DE DEBROUSSAILLEMENT 2X7 M	59,3

## Fiche détaillée de la piste des Saoumes

### Caractéristiques générales

- Commune : Théoule-sur-Mer
- Code : ESS3

### Caractéristiques topographiques

- Longueur totale : 3 923 mètres
- Longueur concernée par ce dossier : 1 983 mètres
- Dénomination des voies desservant l'ouvrage :
  - Boulevard Eugène le Quay (est)
  - Route des Mimosas (est)
  - Piste des Trois cols, Piste du Vallon de l'Autel, Piste du Soleil d'or, Piste du Tunnel (ouest)

### Caractéristiques normatives :

- Catégorie : 3<sup>ème</sup>
- Gabarit : Entre 4 et 6 mètres
- Présence d'impasse : non
- Nombre de barrière : une
- Aires de croisement référencée : quatre
- Aires de retournement référencée : aucune

### Accès aux équipements DFCI :

- Citernes non concernées par la servitude :
  - Point d'aspiration HBE TSM14, capacité 550 mètres cubes, situé sur la piste
  - Poteau incendie sur la piste
  - Réserve d'eau enterrée TSM12, capacité 30 mètres cubes, située sur la piste des Trois cols, à 50 mètres de la sortie (ouest) de la piste
  - Trois poteaux incendies à moins de 100 mètres des deux sorties (est)

### Travaux réalisés par le service FORCE 06 entre 2005 et 2023 :

Piste	Année	Type de travaux	Nombre d'heures
Piste des Saoumes	2005	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	31,5
	2006	ENTRETIEN DE DEBROUSSAILLEMENT 2X7 M	39
	2006	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	8
	2007	ENTRETIEN DE DEBROUSSAILLEMENT 2X7 M	87,5
	2007	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	26,25
	2008	ENTRETIEN DE DEBROUSSAILLEMENT 2X7 M	39
	2008	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	10,75
	2010	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	563

2011	ENTRETIEN DE DEBROUSSAILLEMENT 2X7 M	103
2011	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	201
2012	ENTRETIEN DE DEBROUSSAILLEMENT 2X7 M	61,5
2012	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	76,5
2013	ENTRETIEN DE DEBROUSSAILLEMENT 2X7 M	72
2013	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	42
2014	ENTRETIEN DE DEBROUSSAILLEMENT 2X7 M	41
2014	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	356,5
2015	ENTRETIEN DE DEBROUSSAILLEMENT 2X7 M	25,5
2015	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	216,5
2016	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	27,5
2017	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	41
2018	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	238,5
2019	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	34
2020	ENTRETIEN DE DEBROUSSAILLEMENT 2X7 M	187
2020	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	118
2021	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	90
2021	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	25,5
2022	REPARATION DE BARRIERE	1
2022	REPARATION DE PANNEAU DE BALISAGE	4
2023	ENTRETIEN DE DEBROUSSAILLEMENT 2X7 M	59,3

## Fiche détaillée de la piste du Tunnel

### Caractéristiques générales

- Commune : Théoule-sur-Mer
- Code : ESS75

### Caractéristiques topographiques

- Longueur totale : 843 mètres
- Longueur concernée par ce dossier : 555 mètres
- Dénomination des voies desservant l'ouvrage :
  - Piste des Trois cols, Piste du Vallon de l'Autel, Piste du Soleil d'or, Piste des Saoumes (nord)

### Caractéristiques normatives :

- Catégorie : 3<sup>ème</sup>
- Gabarit : Entre 4 et 6 mètres
- Présence d'impasse : oui (sud)
- Nombre de barrière : non
- Aires de croisement référencée : non
- Aires de retournement référencée : non mais présence d'une impasse aménagée

### Accès aux équipements DFCI :

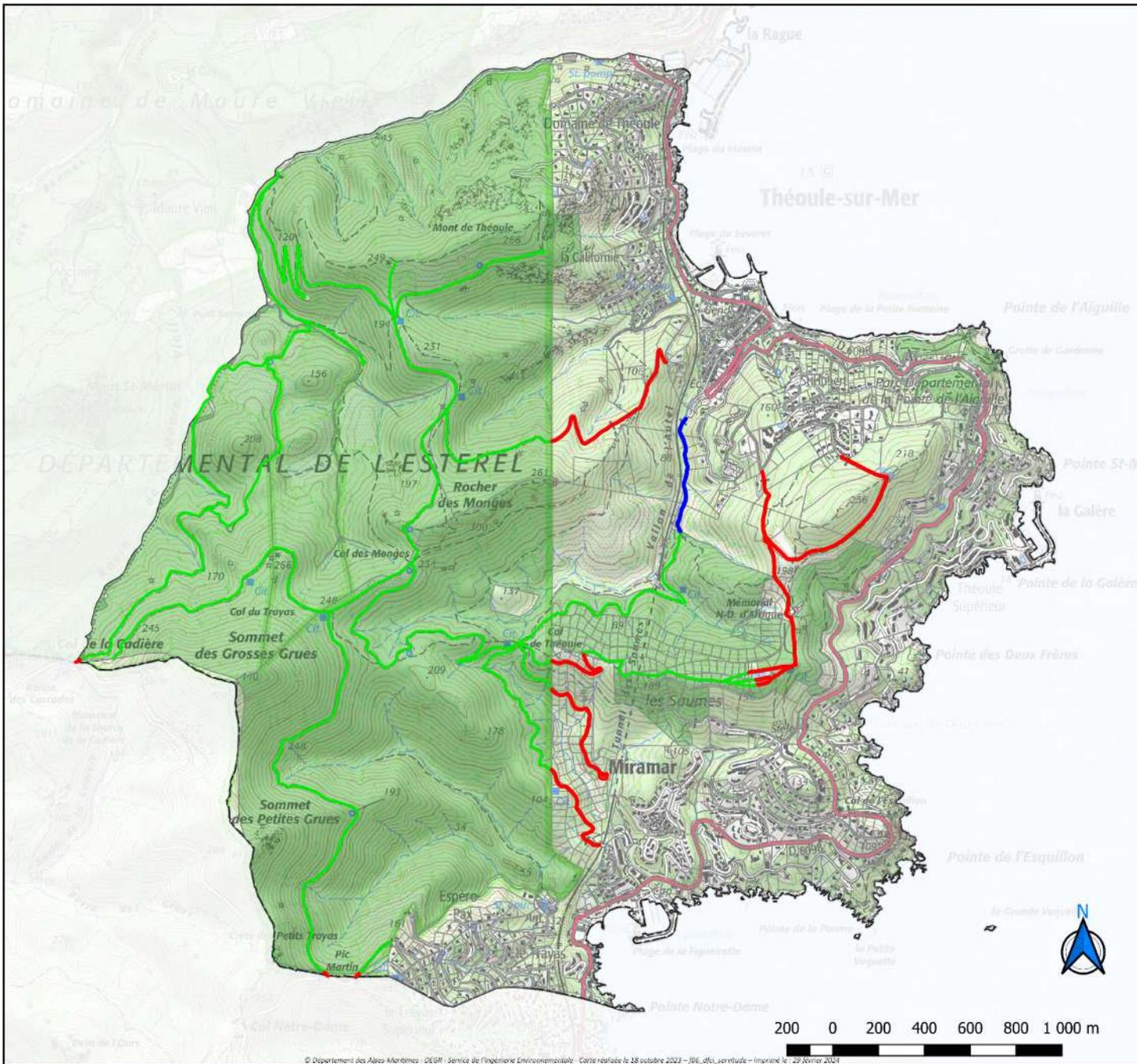
- Citernes :
  - Réserve d'eau enterrée TSM13, capacité 30 mètres cubes, située sur la piste
- Citernes non concernées par la servitude :
  - Réserve d'eau enterrée TSM12, capacité 30 mètres cubes, située sur la piste des Trois cols, à 50 mètres de la sortie (nord) de la piste

### Travaux réalisés par le service FORCE 06 entre 2005 et 2023 :

Piste	Année	Type de travaux	Nombre d'heures
Piste du Tunnel	2005	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	137
	2006	ENTRETIEN DE DEBROUSSAILLEMENT 2X7 M	17,5
	2006	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	83
	2007	ENTRETIEN DE DEBROUSSAILLEMENT 2X7 M	17,5
	2007	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	43,5
	2008	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	26,25
	2010	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	27,5
	2012	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	10
	2013	ENTRETIEN DE DEBROUSSAILLEMENT 2X7 M	8,5
	2013	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	42,5
	2014	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	7
	2015	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	14

	2016	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	30
	2017	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	11
	2018	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	41
	2021	ENTRETIEN DE DEBROUSSAILLEMENT 2X7 M	51
	2021	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	8,5
	2022	REPARATION DE PANNEAU DE BALISAGE	4
	2023	ENTRETIEN DE PISTES CARROSSABLES	6

# Plan général des 5 pistes concernées par ce dossier



## Plan des pistes utiles à la DFCI à mettre en servitudes

Commune de Théoule-sur-Mer



Sources :  
Département des Alpes-Maritimes © DEGR - Service Force Opérationnelles Risques, Catastrophes et Environnement 06 et prévention des incendies

### Tronçon de piste à mettre en servitude

- ESS51\_Du Soleil d'Or
- ESS8\_Des Mineurs
- ESS75\_Du Tunnel
- ESS3\_Des Saoumes

### Transfert de la servitude de la Commune au CD06

- ESS5\_Du Vallon de l'Autel

### Infrastructure utile à la DFCI

- Pistes

### Limite foncière

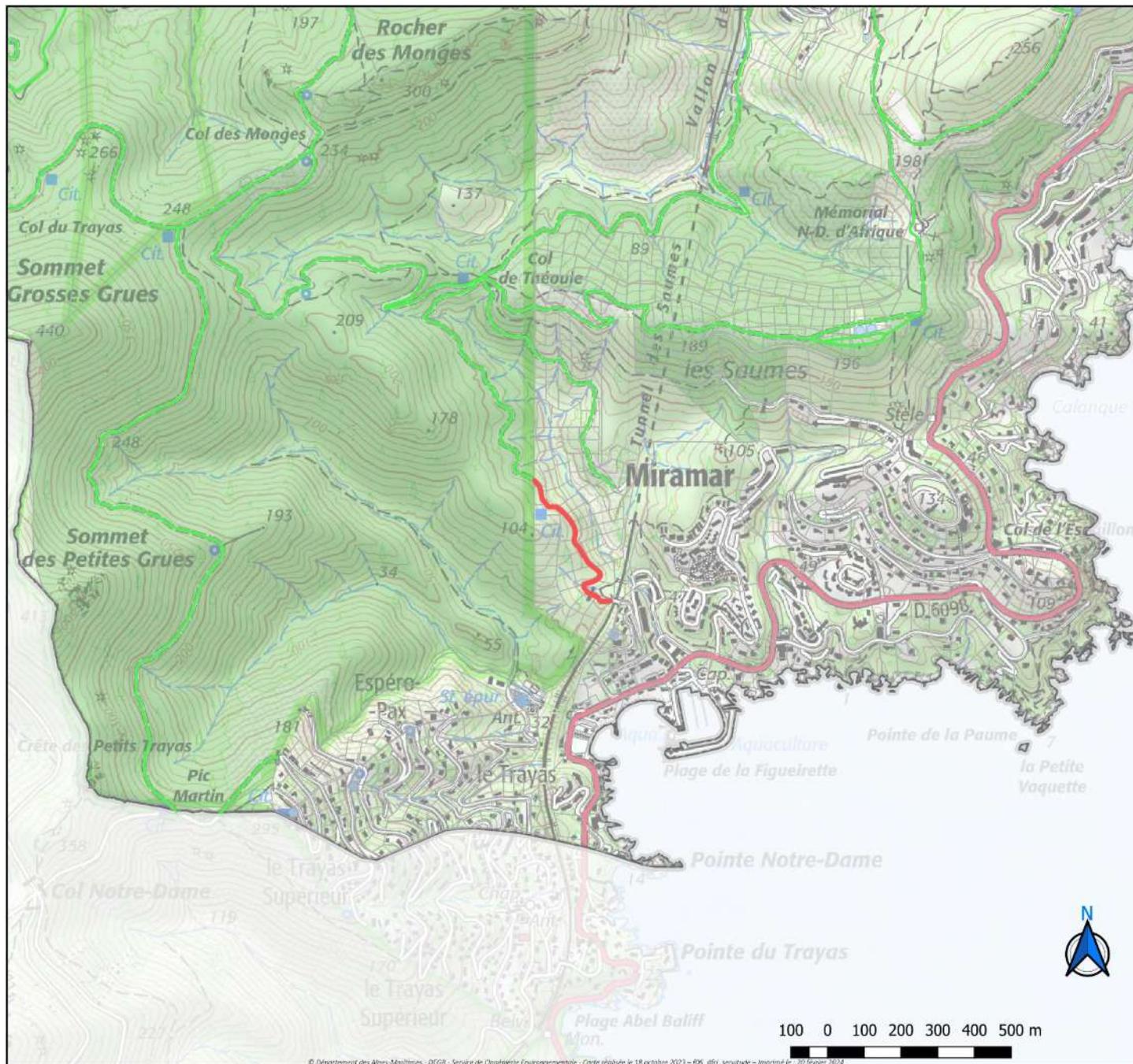
- PARCELLE
- Limite des Parcs Naturels Départementaux

### Limites administratives

- ▬ Limite de département
- ▬ Limite de commune

Sources :  
IGN@Scan25\_topo\_2017 ;  
Département06@SPND\_emprise\_pl ;  
SDIS06@OpenDFCI06\_Piste\_2023 ;

# Plans de la piste du Soleil d'Or



## Plan des pistes utiles à la DFCI à mettre en servitudes

Commune de Théoule-sur-Mer



Sources :  
Département des Alpes-Maritimes © DEGR - Service Force Opérationnelles Risques, Catastrophes et Environnement 06 et prévention des incendies

### Tronçon de piste à mettre en servitude

— La piste du Soleil d'Or (ESS51)

### Infrastructure utile à la DFCI

— Pistes

### Limite foncière

— Limite des Parcs Naturels Départementaux

— Parcelle

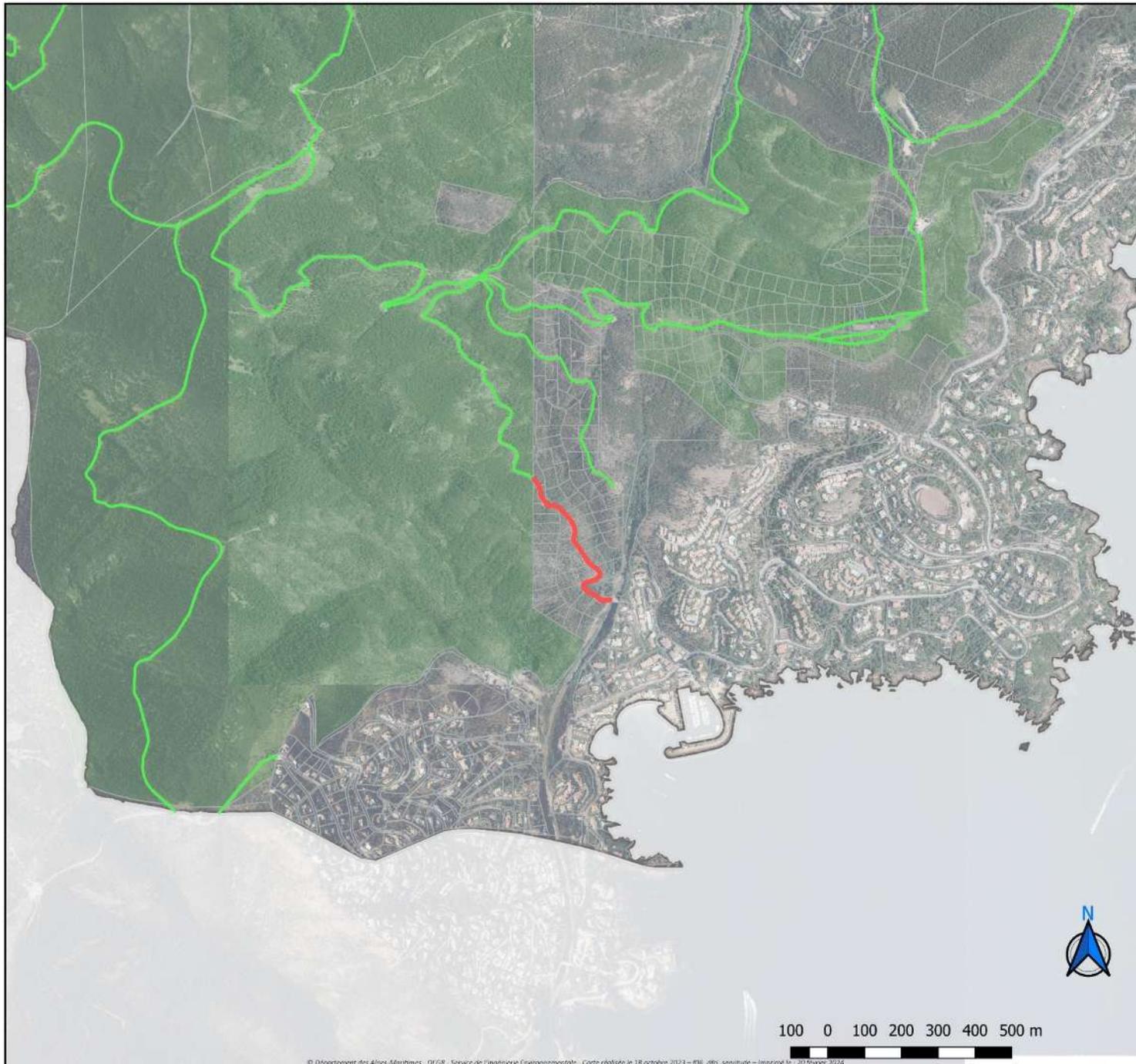
### Limites administratives

— Limite de département

— Limite de commune

Sources :  
IGN©Scan25\_topo\_2017 ;  
Département06©SPND\_emprise\_pl ;  
SDIS06©OpenDFCI06\_Piste\_2023 ;

# La piste du Soleil d'Or



DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES

## Plan des pistes utiles à la DFCI à mettre en servitudes

Commune de Théoule-sur-Mer



Sources :  
Département des Alpes-Maritimes © DEGR - Service Force Opérationnelles Risques,  
Catastrophes et Environnement 06 et prévention des incendies

### Tronçon de piste à mettre en servitude

— La piste du Soleil d'Or (ESS51)

### Infrastructure utile à la DFCI

— Pistes

### Limite foncière

— Limite des Parcs Naturels Départementaux

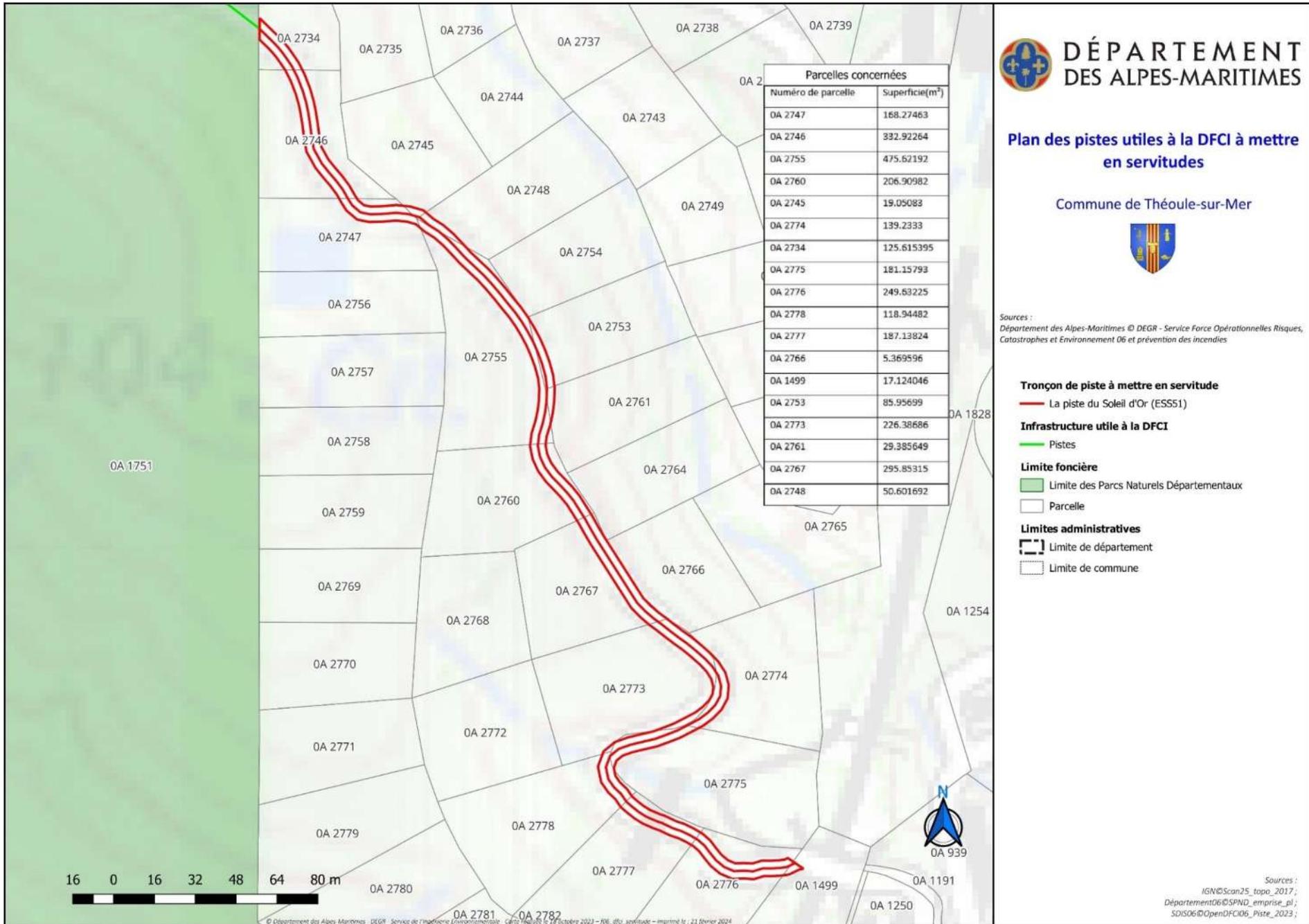
— Parcelle

### Limites administratives

— Limite de département

— Limite de commune

# La piste du Soleil d'Or



## Plan des pistes utiles à la DFCI à mettre en servitudes

Commune de Théoule-sur-Mer



Sources :  
Département des Alpes-Maritimes © DEGR - Service Force Opérationnelles Risques, Catastrophes et Environnement 06 et prévention des incendies

### Tronçon de piste à mettre en servitude

— La piste du Soleil d'Or (ESS51)

### Infrastructure utile à la DFCI

— Pistes

### Limite foncière

— Limite des Parcs Naturels Départementaux

— Parcelle

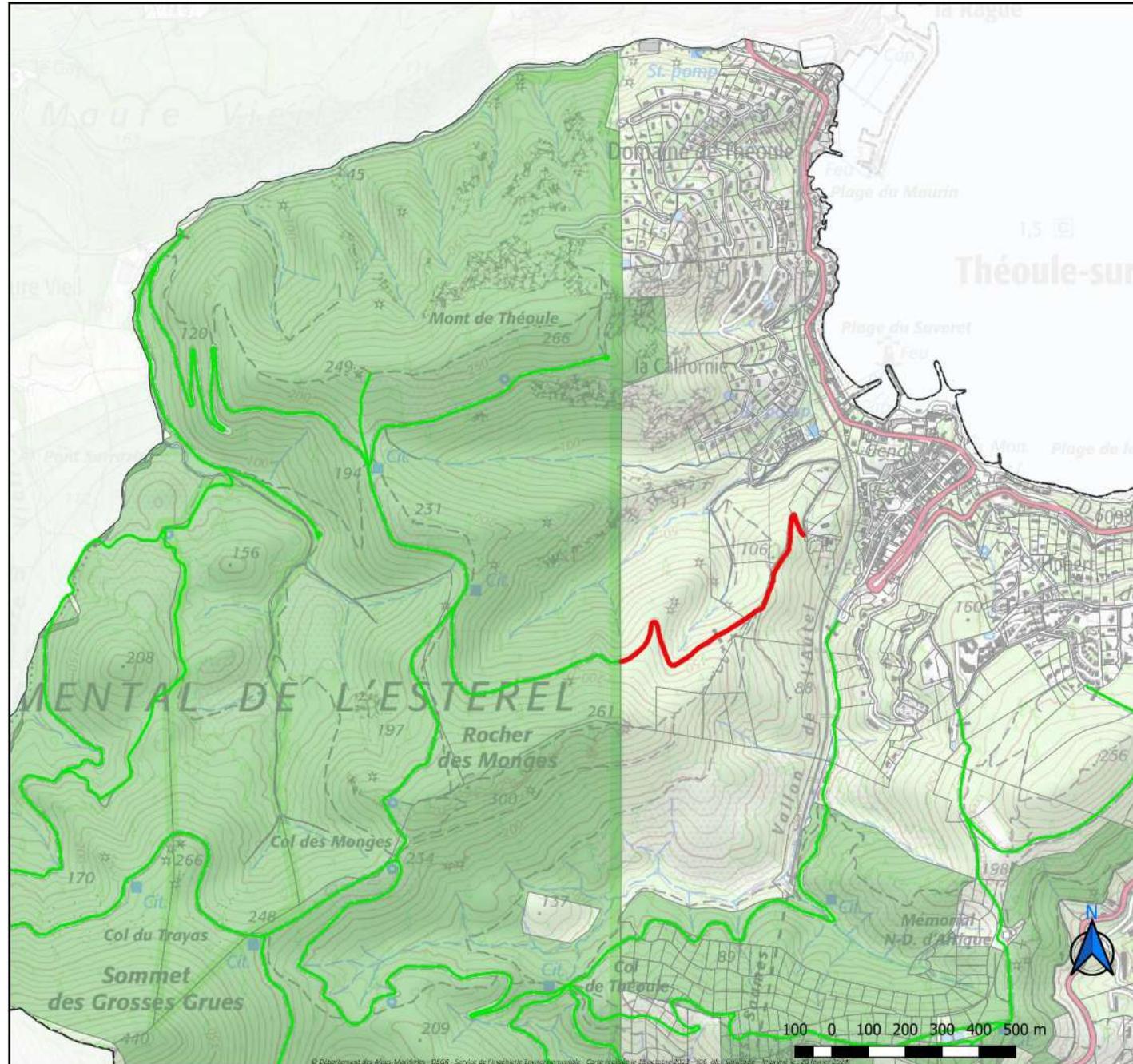
### Limites administratives

— Limite de département

— Limite de commune

Sources :  
IGN©Scan25\_topo\_2017 ;  
Département06©SPND\_emprise\_pl ;  
SDIS06©OpenDFCI06\_Piste\_2023 ;

# Plans de la piste des Mineurs



DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES

Plan des pistes utiles à la DFCI à mettre  
en servitudes

Commune de Théoule-sur-Mer



Sources :  
Département des Alpes-Maritimes © DEGR - Service Force Opérationnelles Risques,  
Catastrophes et Environnement 06 et prévention des incendies

#### Tronçon de piste à mettre en servitude

— La piste Des Mineurs (ESS8)

#### Infrastructure utile à la DFCI

— Pistes

#### Limite foncière

— Limite des Parcs Naturels Départementaux

□ Parcelle

#### Limites administratives

— Limite de département

— Limite de commune

Sources :  
IGN©Scan25\_topo\_2017 ;  
Département06@SPND\_emprise\_pl ;  
SDI506@OpenDFCI06\_Piste\_2023 ;

# La piste des Mineurs



DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES

## Plan des pistes utiles à la DFCI à mettre en servitudes

Commune de Théoule-sur-Mer



Sources :  
Département des Alpes-Maritimes © DEGR - Service Force Opérationnelles Risques,  
Catastrophes et Environnement 06 et prévention des incendies

### Tronçon de piste à mettre en servitude

— La piste Des Mineurs (ESS8)

### Infrastructure utile à la DFCI

— Pistes

### Limite foncière

— Limite des Parcs Naturels Départementaux

— Parcelle

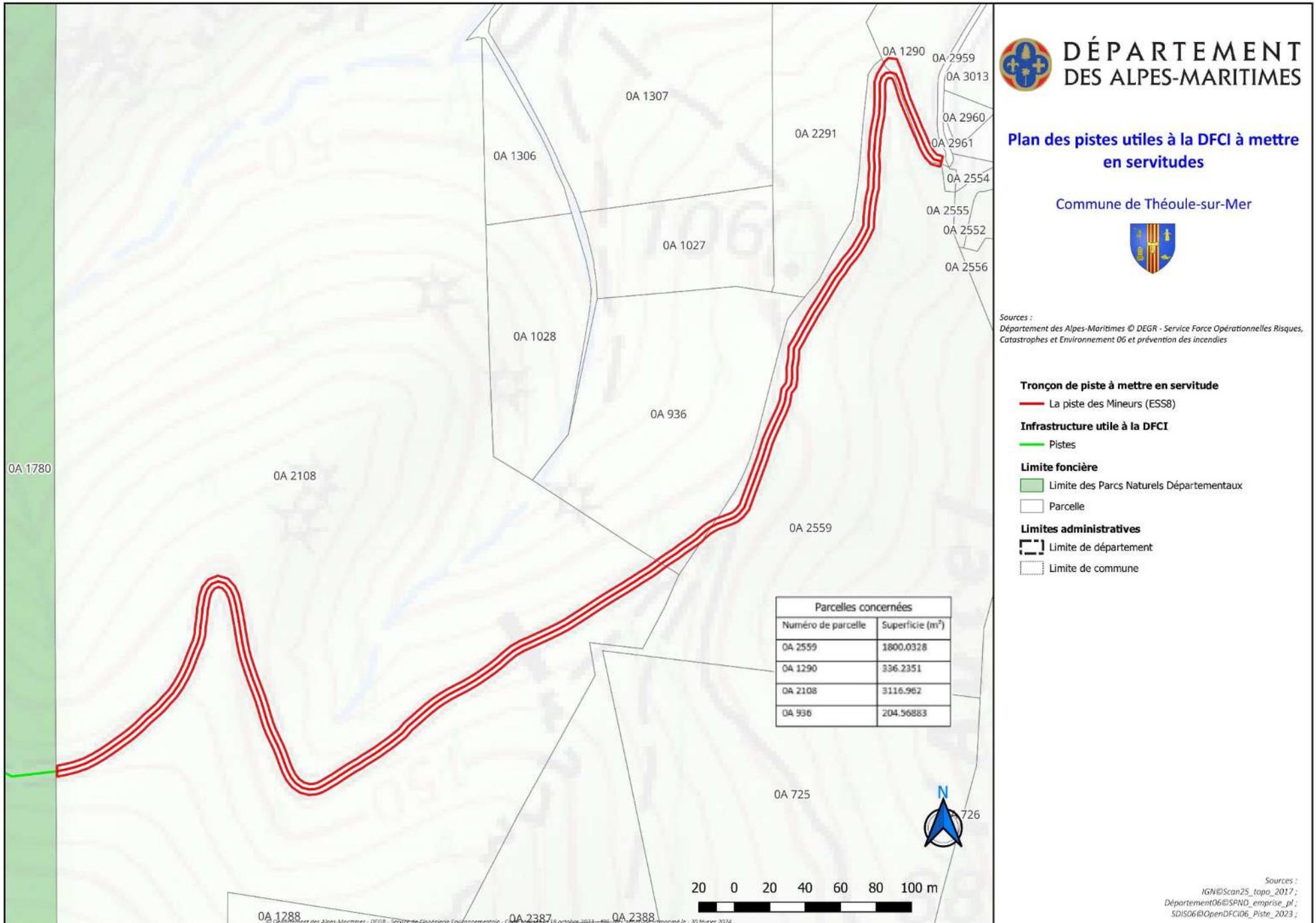
### Limites administratives

— Limite de département

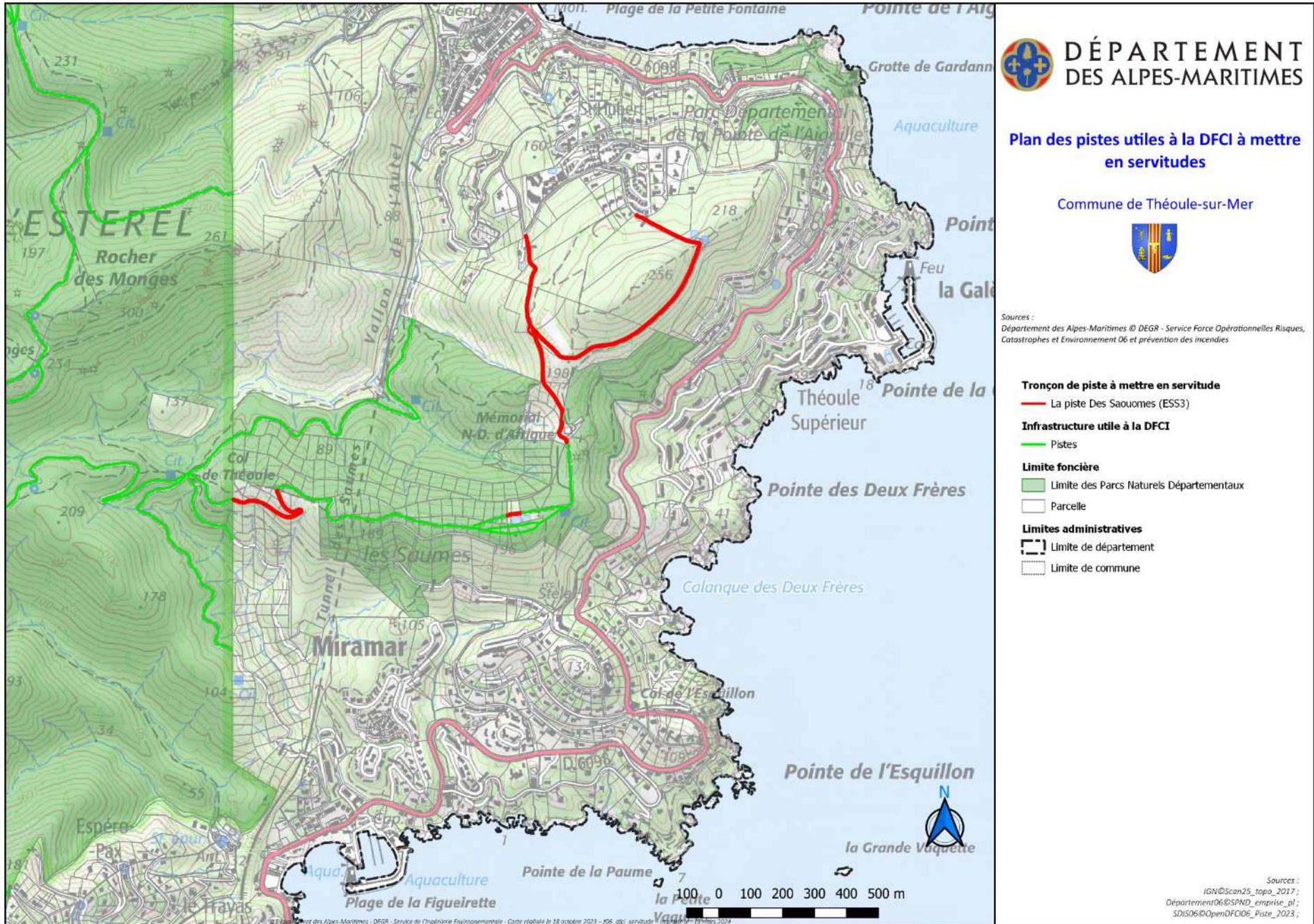
— Limite de commune

Sources :  
IGN © Scan25\_topo\_2017 ;  
Département06 © SPND\_emprise\_pl ;  
SDIS06 © OpenDFCI06\_Piste\_2023 ;

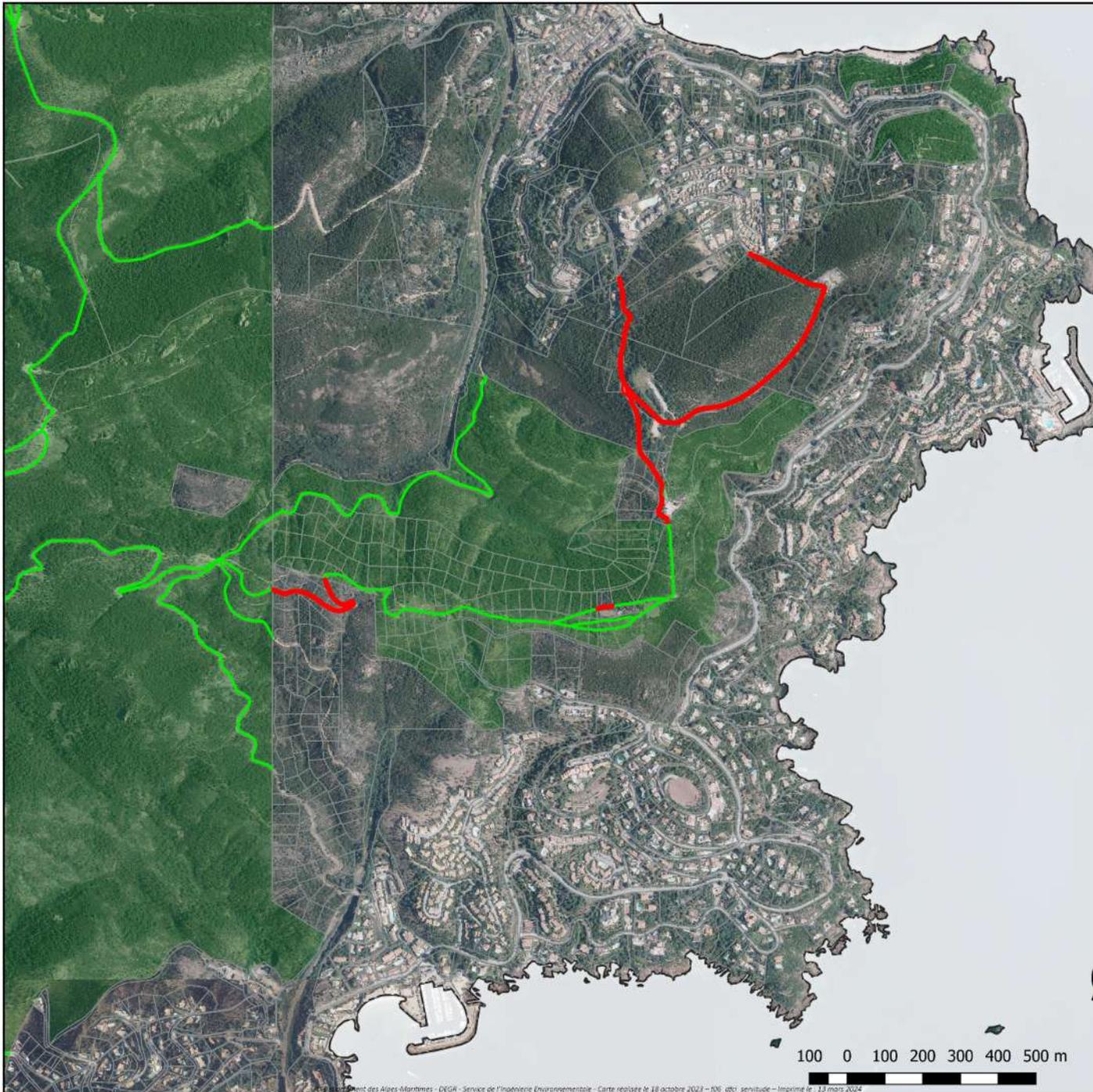
# La piste des Mineurs



# Plans de la piste des Saoumes



# La piste des Saoumes



DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES

## Plan des pistes utiles à la DFCI à mettre en servitudes

Commune de Théoule-sur-Mer



Sources :  
Département des Alpes-Maritimes © DEGR - Service Force Opérationnelles Risques,  
Catastrophes et Environnement 06 et prévention des incendies

### Tronçon de piste à mettre en servitude

— La piste Des Saoumes (ESS3)

### Infrastructure utile à la DFCI

— Pistes

### Limite foncière

— Limite des Parcs Naturels Départementaux

— Parcelle

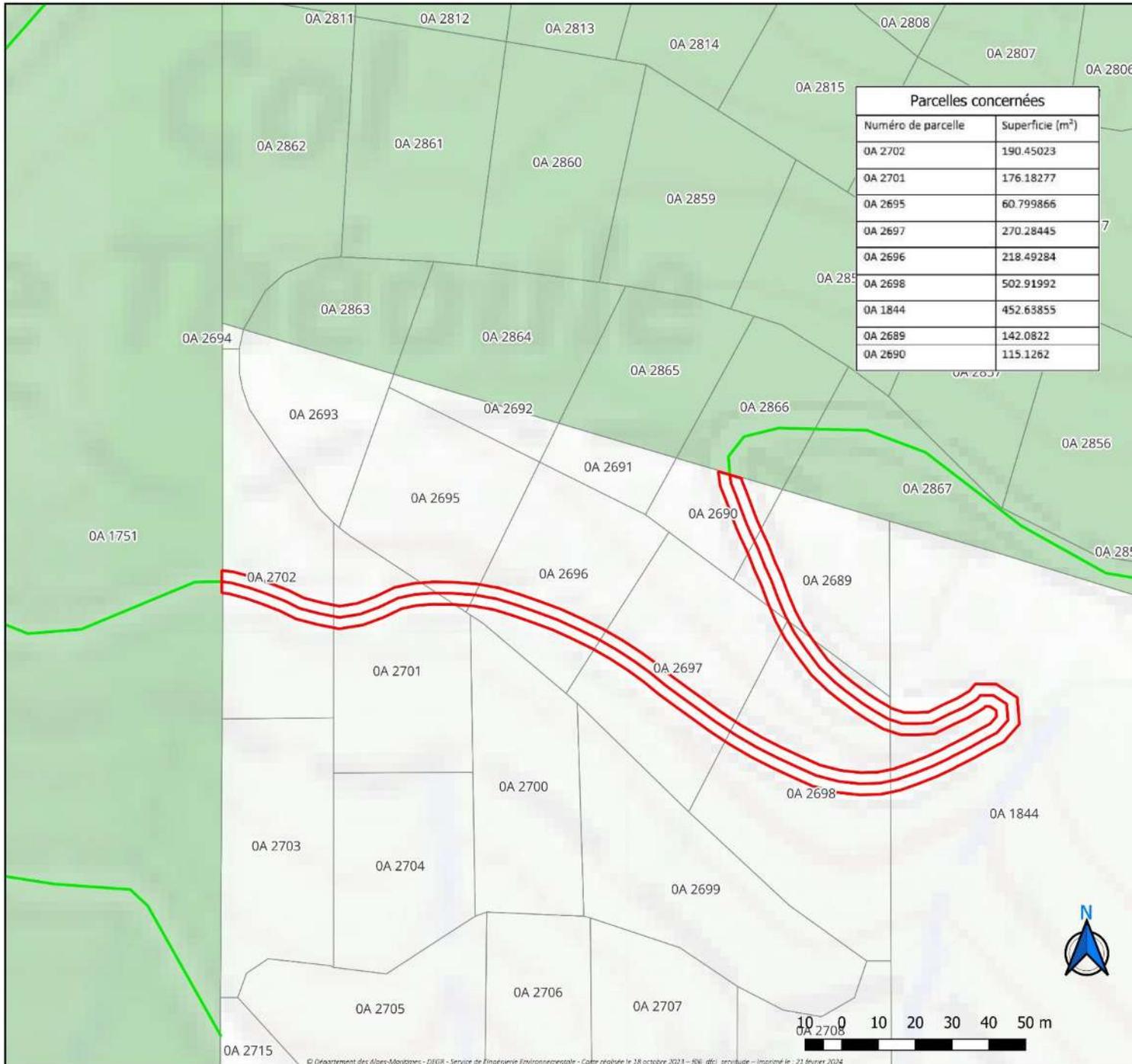
### Limites administratives

— Limite de département

— Limite de commune

Sources :  
IGN©Scan25\_topo\_2017 ;  
Département06©SPND\_emprise\_pl ;  
SDIS06©OpenDFCI06\_Piste\_2023 ;

# La piste des Saoumes



Parcelles concernées	
Numéro de parcelle	Superficie (m <sup>2</sup> )
OA 2702	190.45023
OA 2701	176.18277
OA 2695	60.799866
OA 2697	270.28445
OA 2696	218.49284
OA 2698	502.91992
OA 1844	452.63855
OA 2689	142.0822
OA 2690	115.1262



**DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES**

## Plan des pistes utiles à la DFCI à mettre en servitudes

Commune de Théoule-sur-Mer



Sources :  
Département des Alpes-Maritimes © DEGR - Service Force Opérationnelles Risques, Catastrophes et Environnement 06 et prévention des incendies

### Tronçon de piste à mettre en servitude

— La piste des Saoumes (ESS3)

### Infrastructure utile à la DFCI

— Pistes

### Limite foncière

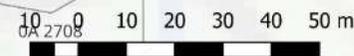
— Limite des Parcs Naturels Départementaux

— Parcelle

### Limites administratives

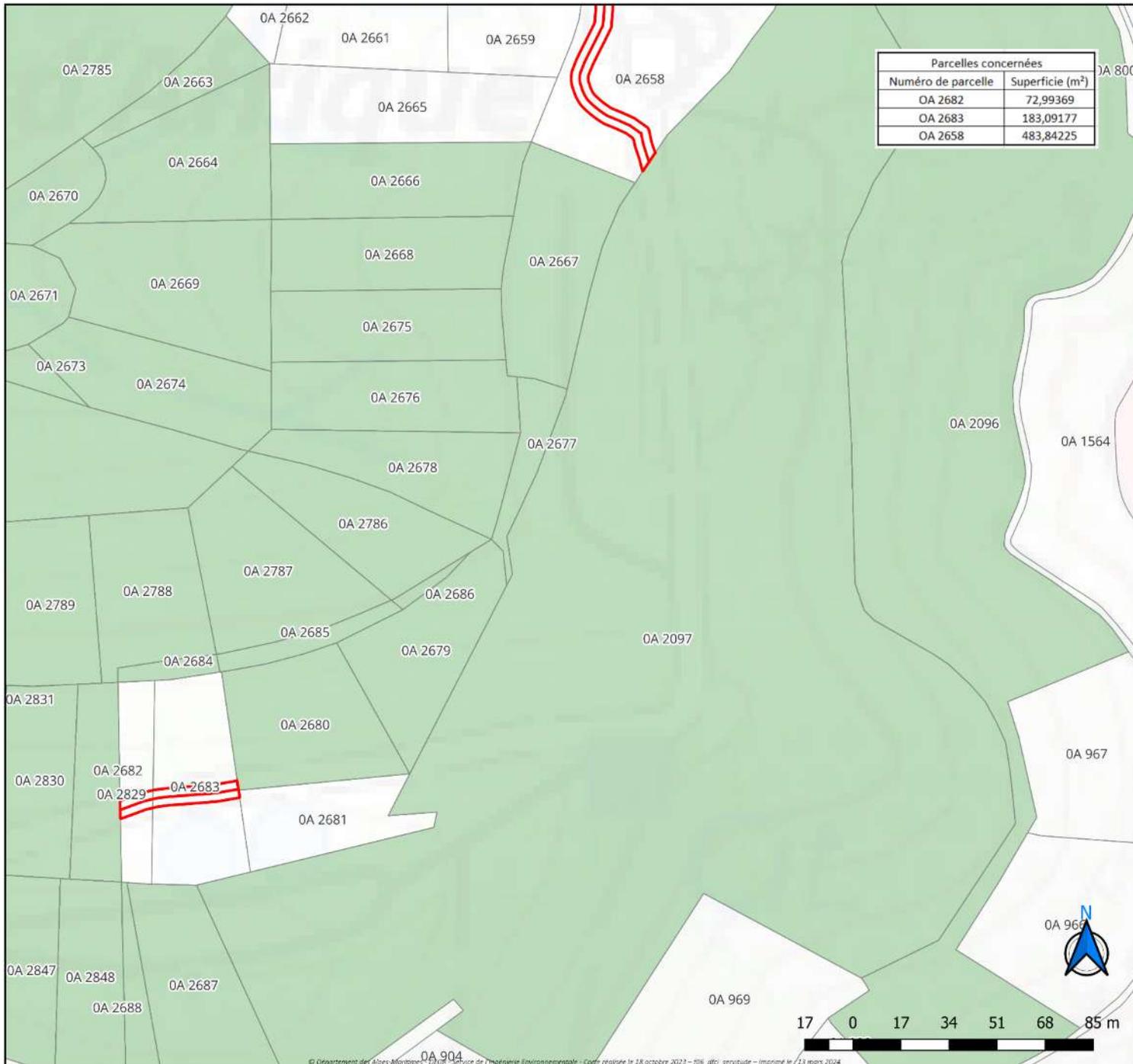
— Limite de département

— Limite de commune



Sources :  
IGN © Scan25\_topo\_2017 ;  
Département 06 © SPND\_emprise\_pl ;  
SDIS06 © OpenDFCI06\_Piste\_2023 ;

# La piste des Saoumes



Parcelles concernées	
Numéro de parcelle	Superficie (m <sup>2</sup> )
OA 2682	72,99369
OA 2683	183,09177
OA 2658	483,84225



**DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES**

**Plan des pistes utiles à la DFCI à mettre  
en servitudes**

Commune de Théoule-sur-Mer



Sources :  
Département des Alpes-Maritimes © DEGR - Service Force Opérationnelles Risques,  
Catastrophes et Environnement 06 et prévention des incendies

**Tronçon de piste à mettre en servitude**

— La piste des Saoumes (ESS3)

**Infrastructure utile à la DFCI**

— Pistes

**Limite foncière**

— Limite des Parcs Naturels Départementaux

— Parcelle

**Limites administratives**

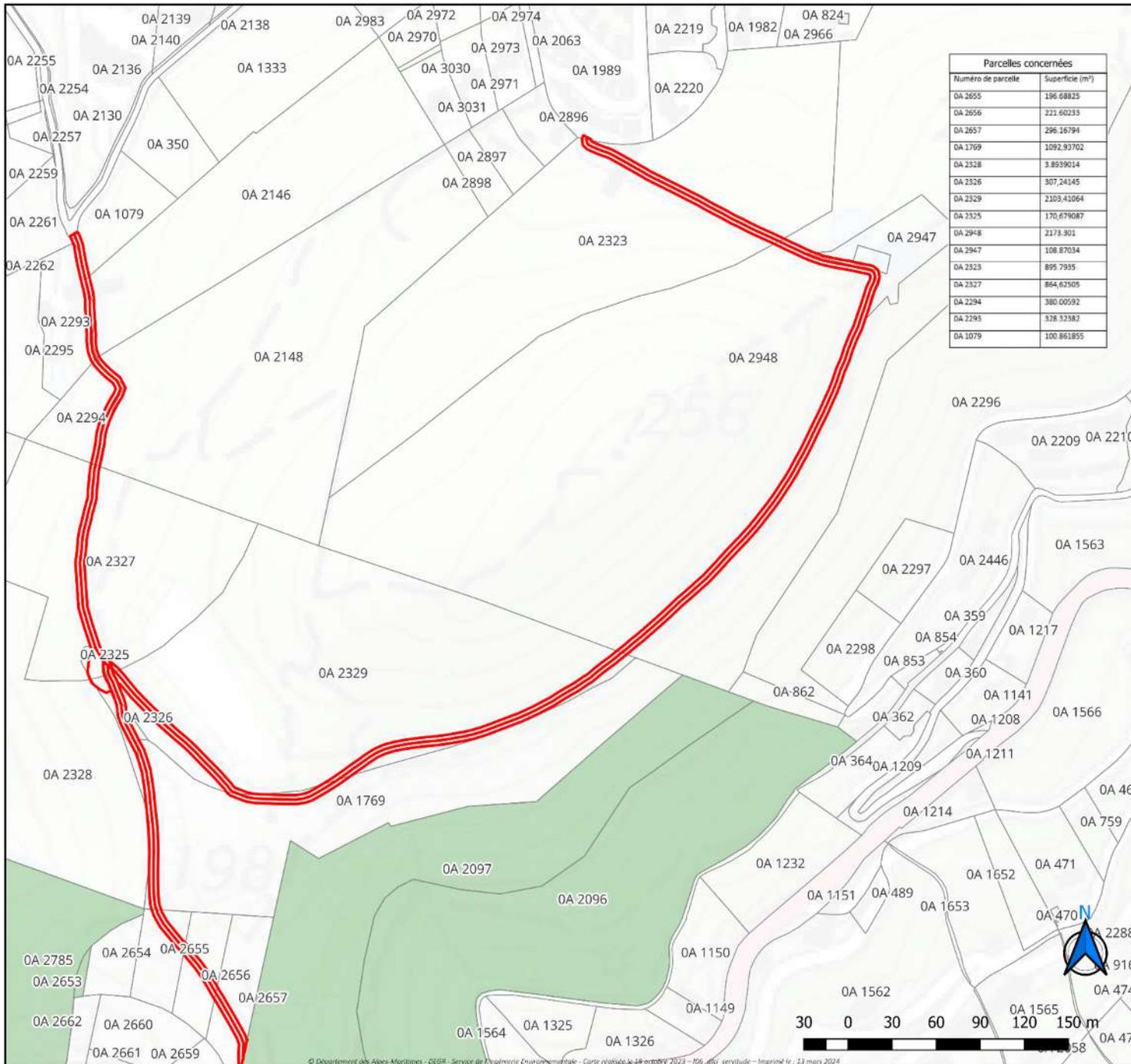
— Limite de département

— Limite de commune



17 0 17 34 51 68 85 m

# La piste des Saoumes



Parcelles concernées	
Numéro de parcelle	Superficie (m <sup>2</sup> )
0A 2655	196.68823
0A 2656	221.60233
0A 2657	296.16794
0A 1769	1092.93702
0A 2328	3.8939014
0A 2326	307.24145
0A 2329	2103.41064
0A 2325	170.679087
0A 2948	2173.901
0A 2947	108.87034
0A 2323	895.7935
0A 2327	864.62505
0A 2294	380.00592
0A 2293	328.52382
0A 1079	100.861855



## Plan des pistes utiles à la DFCI à mettre en servitudes

Commune de Théoule-sur-Mer



Sources :  
Département des Alpes-Maritimes © DEGR - Service Force Opérationnelles Risques, Catastrophes et Environnement 06 et prévention des incendies

### Tronçon de piste à mettre en servitude

— La piste des Saoumes (ESS3)

### Infrastructure utile à la DFCI

— Pistes

### Limite foncière

— Limite des Parcs Naturels Départementaux

— Parcelle

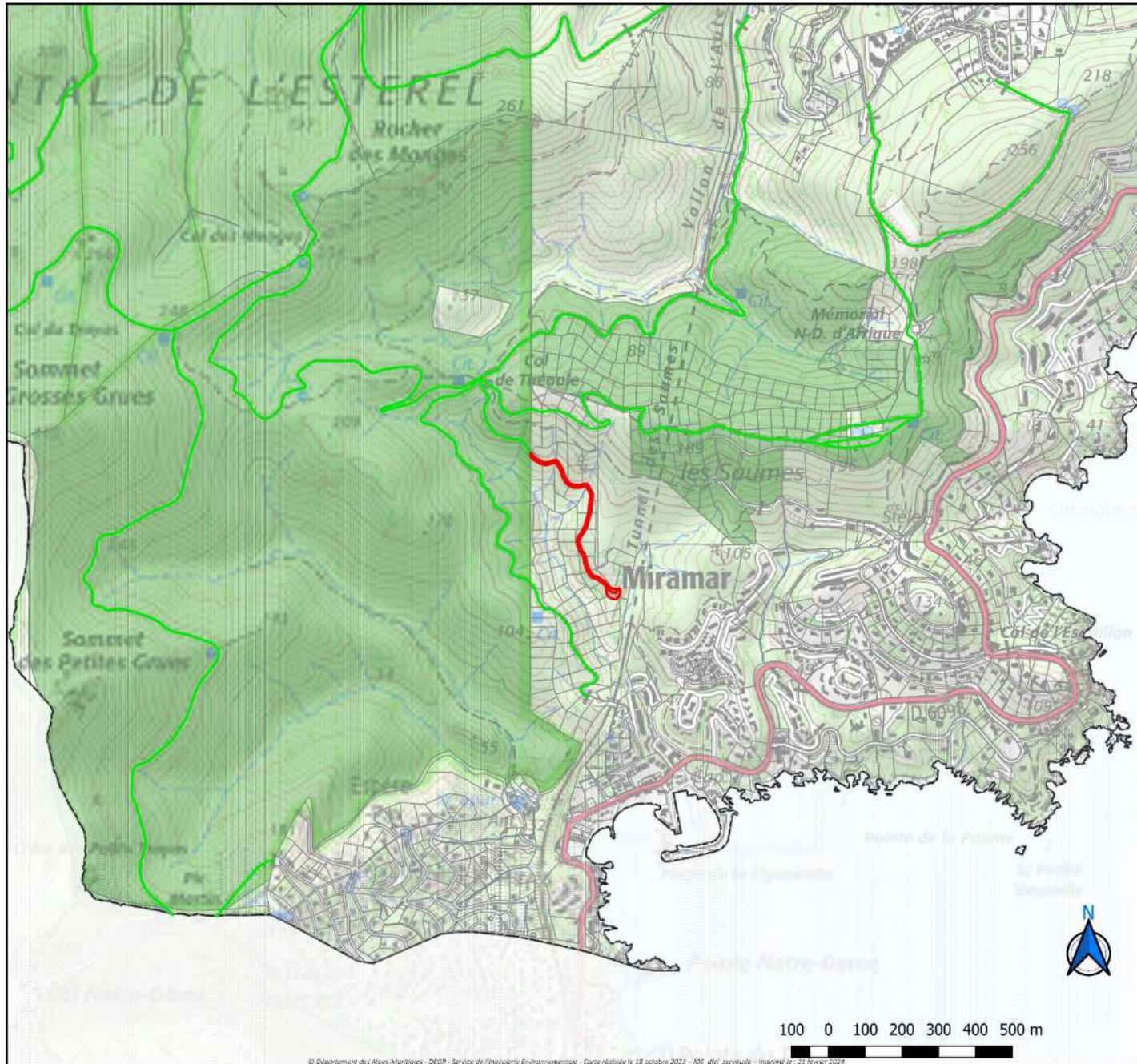
### Limites administratives

— Limite de département

— Limite de commune

Sources :  
IGN©Scan25\_topo\_2017 ;  
Département06©SPND\_emprise\_pl ;  
SDIS06©OpenDFCI06\_Piste\_2023 ;

# Plans de la piste du Tunnel



## Plan des pistes utiles à la DFCI à mettre en servitudes

Commune de Théoule-sur-Mer



Sources :  
Département des Alpes-Maritimes © DEGR - Service Force Opérationnelles Risques, Catastrophes et Environnement 06 et prévention des incendies.

### Tronçon de piste à mettre en servitude

— La piste du Tunnel (ESS75)

### Infrastructure utile à la DFCI

— Pistes

### Limite foncière

— Limite des Parcs Naturels Départementaux

□ Parcelle

### Limites administratives

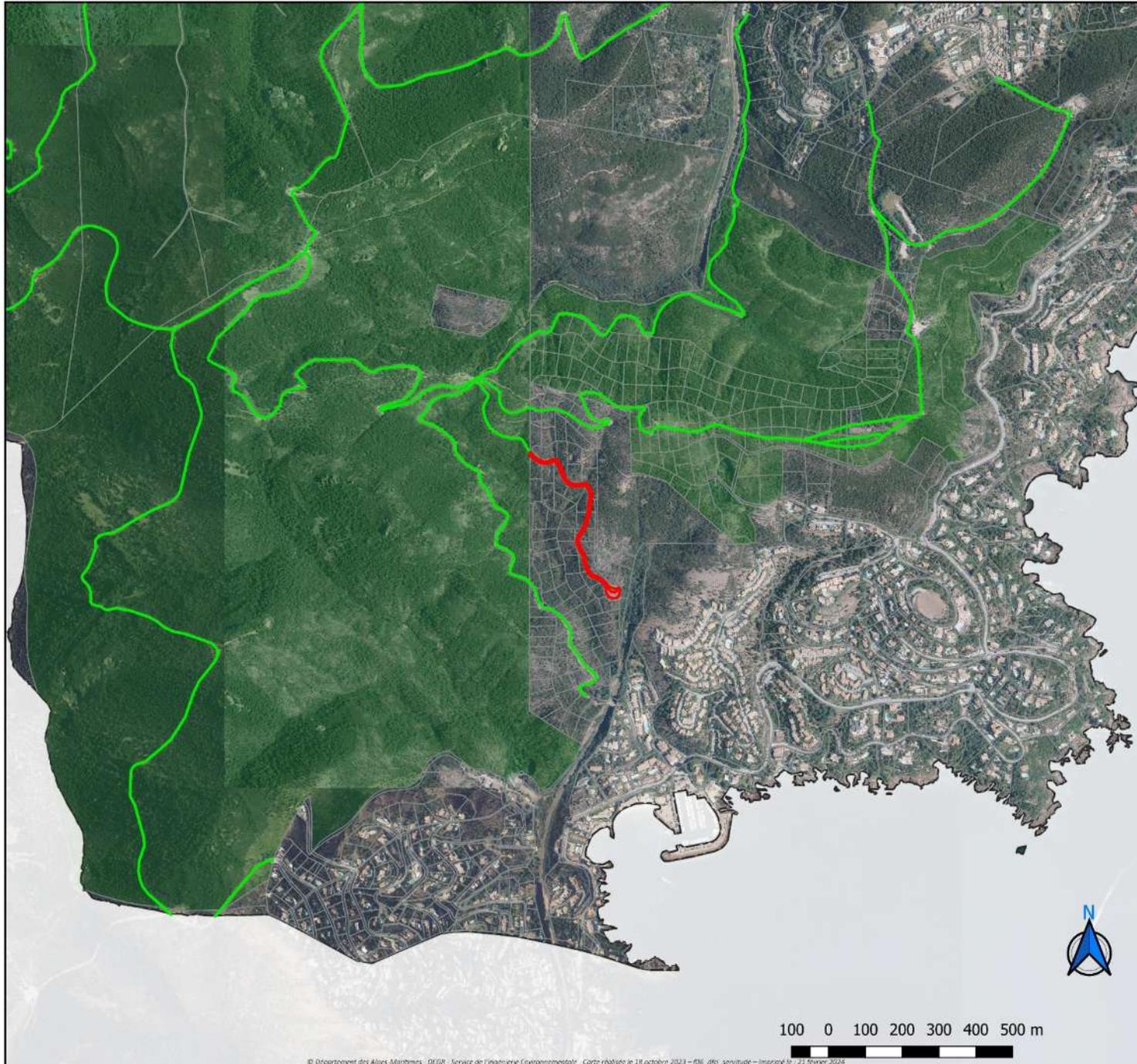
— Limite de département

— Limite de commune



100 0 100 200 300 400 500 m

# La piste du Tunnel



DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES

Plan des pistes utiles à la DFCI à mettre  
en servitudes

Commune de Théoule-sur-Mer



Sources :  
Département des Alpes-Maritimes © DEGR - Service Force Opérationnelles Risques,  
Catastrophes et Environnement 06 et prévention des incendies

#### Tronçon de piste à mettre en servitude

— La piste du Tunnel (ESS75)

#### Infrastructure utile à la DFCI

— Pistes

#### Limite foncière

— Limite des Parcs Naturels Départementaux

— Parcelle

#### Limites administratives

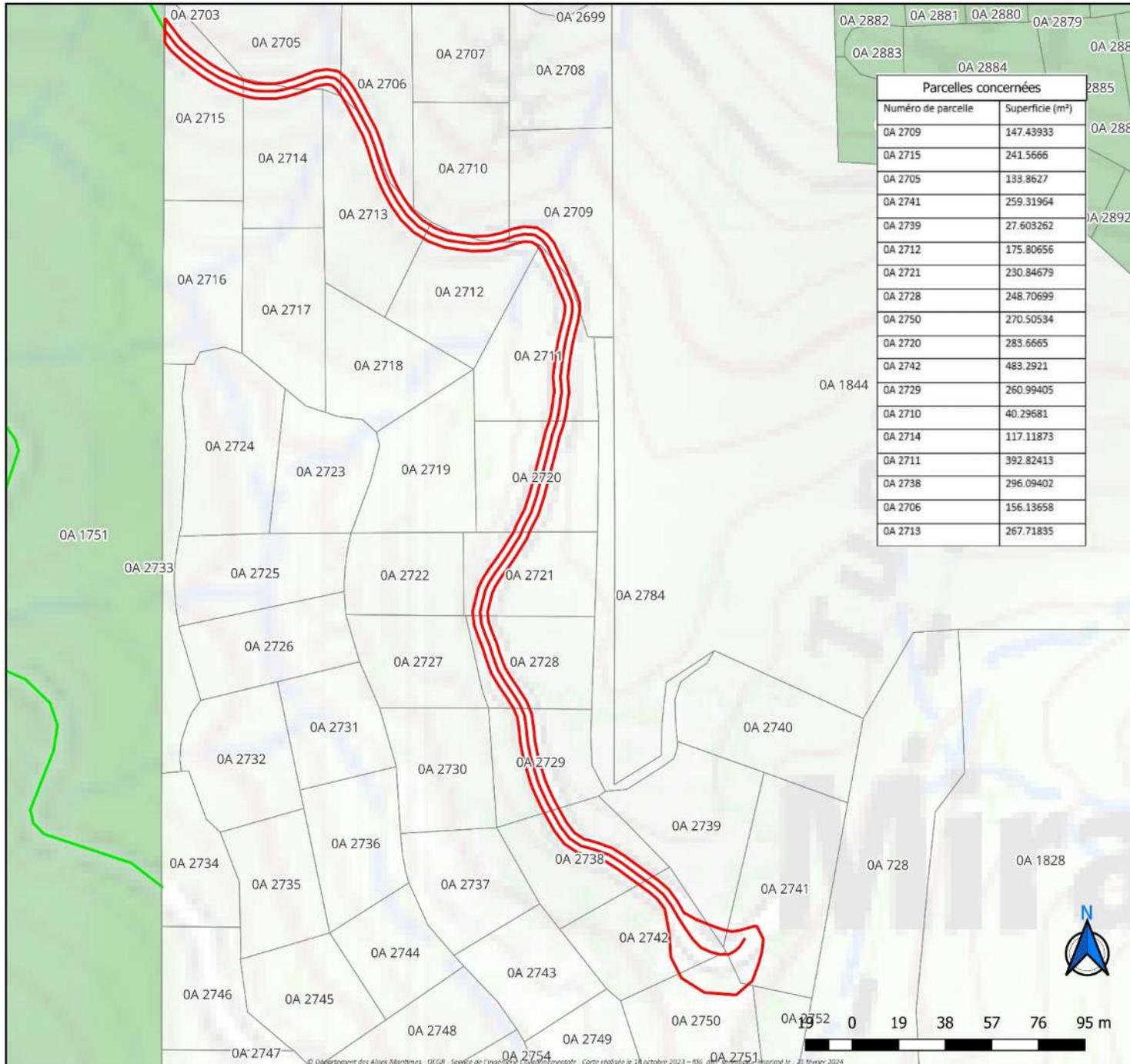
— Limite de département

— Limite de commune



100 0 100 200 300 400 500 m

# La piste du Tunnel



Parcelles concernées	
Numéro de parcelle	Superficie (m²)
0A 2709	147.43933
0A 2715	241.5666
0A 2705	133.8627
0A 2741	259.31964
0A 2739	27.603262
0A 2712	175.80656
0A 2721	230.84679
0A 2728	248.70699
0A 2750	270.50534
0A 2720	283.6665
0A 2742	483.2921
0A 2729	260.99405
0A 2710	40.29681
0A 2714	117.11873
0A 2711	392.82413
0A 2738	296.09402
0A 2706	156.13658
0A 2713	267.71835



## Plan des pistes utiles à la DFCI à mettre en servitudes

Commune de Théoule-sur-Mer



Sources :  
Département des Alpes-Maritimes © DEGR - Service Force Opérationnelles Risques, Catastrophes et Environnement 06 et prévention des incendies

### Tronçon de piste à mettre en servitude

— La piste du Tunnel (ESS75)

### Infrastructure utile à la DFCI

— Pistes

### Limite foncière

— Limite des Parcs Naturels Départementaux

— Parcelle

### Limites administratives

— Limite de département

— Limite de commune

Sources :  
IGN©Scan25\_topo\_2017 ;  
Département06@SPND\_emprise\_pl ;  
SDIS06@OpenDFCI06\_Piste\_2023 ;

## Etat parcellaire

### Piste du Soleil d'Or (ESS51)

Nombre de parcelles : **18**

Surface totale concernée par la demande de servitude : **2915.19 m<sup>2</sup>**

Section	Parcelle	Adresse parcelle	Contenance de la parcelle (m <sup>2</sup> )	Surface concernée (m <sup>2</sup> )	Propriétaire	Adresse	Code postal	Commune	Pays
A	1499	LA FIGAIRETTE	33145	17,12	SNCF RESEAU	CS 80001 RUE JEAN-PHILIPPE RAMEAU 93200 93200 SAINT DENIS CEDEX	93200	SAINT DENIS CEDEX	FRANCE
A	2734	LES SAOUMES	1525	125,61	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURI S	FRANCE
A	2745	LES SAOUMES	1964	19,01	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURI S	FRANCE
A	2746	LES SAOUMES	1815	332,92	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURI S	FRANCE
A	2747	LES SAOUMES	1791	168,32	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURI S	FRANCE
A	2748	LES SAOUMES	2141	50,54	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURI S	FRANCE
A	2753	LES SAOUMES	1796	85,95	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURI S	FRANCE
A	2755	LES SAOUMES	2723	475,75	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURI S	FRANCE
A	2760	LES SAOUMES	2190	206,9	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURI S	FRANCE
A	2761	LES SAOUMES	2024	29,37	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURI S	FRANCE
A	2766	LES SAOUMES	1716	5,36	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURI S	FRANCE
A	2767	LES SAOUMES	1926	295,84	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURI S	FRANCE
A	2773	LES SAOUMES	2626	226,44	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURI S	FRANCE
A	2774	LES SAOUMES	2271	139,2	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURI S	FRANCE
A	2775	LES SAOUMES	2758	181,15	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURI S	FRANCE
A	2776	LES SAOUMES	2386	249,63	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURI S	FRANCE
A	2777	LES	2233	187,16	SNC M G B -	2791 SOPHIA ANTIPOLIS	06220	VALLAURI	FRANCE

		SAOUMES			BRU	MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD		S	
A	2778	LES SAOUMES	2485	118,92	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURIS	FRANCE

### Piste des Mineurs (ESS8)

Nombre de parcelles : 4

Surface totale concernée par la demande de servitude : **5457,6 m<sup>2</sup>**

Section	Parcelle	Adresse parcelle	Contenance de la parcelle (m <sup>2</sup> )	Surface concernée (m <sup>2</sup> )	Propriétaire	Adresse	Code postal	Commune	Pays
A	936	MAURE VIEILLE	15935	204,39	MME PELAZZA EVELYNE JEANNE MADELEINE	240 CHE DE PEYGROS	06810	AURIBEAU-SUR-SIAGNE	FRANCE
A	1290	MAURE VIEILLE	4500	336,32	M MARMAY GILLES ROBERT ETIENNE MME MARMAY DIT ALCAIX ANNE MARIE MME MARMAY DIT BAILLY DOMINIQUE MME MARMAY DIT VAUDREY DANIELE MARGUERITE MARIE	44 RUE FRANCOIS GENIN 14 ETAGE 9 AV DE GRANDE BRETAGNE 11 IMP DES MURES 15 IMP DES MURES	69005 69006 69005 69005	LYON	FRANCE
A	2108	MAURE VIEILLE	157554	3116,97	M VERZIER PHILIPPE MARIE EMMANUEL MME VERZIER DIT DE CAMARGO FLORENCE	14 TRUE JOSEPH RICARD	69110	SAINTE FOY LES LYON	FRANCE
A	2559	MAURE VIEILLE	48412	1799,92	FINANCIERE MONCEAU	42 AV MONTAIGNE	75008	PARIS	FRANCE

## Piste des Saoumes (ESS3)

Nombre de parcelles : 34

Surface totale concernée par la demande de servitude : 12730.87 m<sup>2</sup>

Section	Parcelle	Adresse parcelle	Contenance de la parcelle (m <sup>2</sup> )	Surface concernée (m <sup>2</sup> )	Propriétaire	Adresse	Code postal	Commune	Pays
A	731	LE GRAND BASSIN	350	27,31	COMMUNE DE THEOULE SUR MER	1 HOTEL DE VILLE PL DU GAL BERTRAND	06590	THEOULE-SUR-MER	FRANCE
A	1079	ST HUBERT	2740	100,86	ARBRE ET CIEL	31 AV DE SEGUR	75007	PARIS	FRANCE
A	1769	LES SAOUMES	22999	1092,89	ARBRE ET CIEL	31 AV DE SEGUR	75007	PARIS	FRANCE
A	1844	AV DE MIRAMAR	71000	452,64	COPROPRIETAIRES LES MAS DE LA MER	6E ETAGE ARCH TRADE BUILDING C BD SADI CARNOT	06117	LE CANNET CEDEX	FRANCE
A	1989	RUE DES ECUREUILS	10156	8,98	RES PANORAMER LES COPPROS A 324	1327 PAR CABINET BABOLAT RTE DE LA MER	06410	BIOT	FRANCE
A	2130	ST HUBERT	3531	11,01	COMMUNE DE THEOULE SUR MER	1 HOTEL DE VILLE PL DU GAL BERTRAND	06590	THEOULE-SUR-MER	FRANCE
A	2146	ST HUBERT	18295	78,06	ARBRE ET CIEL	31 AV DE SEGUR	75007	PARIS	FRANCE
A	2148	ST HUBERT	31850	107,87	ARBRE ET CIEL	31 AV DE SEGUR	75007	PARIS	FRANCE
A	2261	ST HUBERT	827	1,69	COMMUNE DE THEOULE SUR MER	1 HOTEL DE VILLE PL DU GAL BERTRAND	06590	THEOULE-SUR-MER	FRANCE
A	2293	32 RUE DU SANGLIER	2875	328,33	M GRUAU VINCENT YVES MARIE MME GRUAU CLAIRE MARIE CAMILLE	32 VILLA LA COUTOUNE RUE DU SANGLIER 32 RUE DU SANGLIER	06590	THEOULE-SUR-MER	FRANCE
A	2294	ST HUBERT	2250	380,02	M GRUAU VINCENT YVES MARIE MME GRUAU CLAIRE MARIE CAMILLE	32 VILLA LA COUTOUNE RUE DU SANGLIER 32 RUE DU SANGLIER	06590	THEOULE-SUR-MER	FRANCE
A	2323	LE GRAND BASSIN	36130	895,79	ARBRE ET CIEL	31 AV DE SEGUR	75007	PARIS	FRANCE
A	2325	LES SAOUMES	560	170,71	ARBRE ET CIEL	31 AV DE SEGUR	75007	PARIS	FRANCE
A	2326	LES SAOUMES	940	307,25	ARBRE ET CIEL	31 AV DE SEGUR	75007	PARIS	FRANCE
A	2327	LES SAOUMES	18500	864,66	ARBRE ET CIEL	31 AV DE SEGUR	75007	PARIS	FRANCE
A	2328	LES	73290	3,89	ARBRE ET	31 AV DE SEGUR	75007	PARIS	FRANCE

		SAOUMES			CIEL				
A	2329	LES SAOUMES	35510	2103,44	ARBRE ET CIEL	31 AV DE SEGUR	75007	PARIS	FRANCE
A	2655	LES SAOUMES	2004	196,66	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURIS	FRANCE
A	2656	LES SAOUMES	2094	221,64	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURIS	FRANCE
A	2657	LES SAOUMES	2801	296,21	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURIS	FRANCE
A	2658	LES SAOUMES	3859	483,85	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURIS	FRANCE
A	2681	LES SAOUMES	1471	53,44	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURIS	FRANCE
A	2682	LES SAOUMES	836	72,97	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURIS	FRANCE
A	2683	LES SAOUMES	2127	183,13	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURIS	FRANCE
A	2689	LES SAOUMES	1419	142,05	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURIS	FRANCE
A	2690	LES SAOUMES	664	115,15	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURIS	FRANCE
A	2695	LES SAOUMES	1838	60,84	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURIS	FRANCE
A	2696	LES SAOUMES	1805	218,49	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURIS	FRANCE
A	2697	LES SAOUMES	2312	270,25	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS	06220	VALLAURIS	FRANCE

						MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD			
A	2698	LES SAOUMES	3136	502,95	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURIS	FRANCE
A	2701	LES SAOUMES	2042	176,16	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURIS	FRANCE
A	2702	LES SAOUMES	2227	190,45	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURIS	FRANCE
A	2947	LE GRAND BASSIN	2731	108.87	SI COMMUNES ALIM CANAUX SIAGNE ET LOUP	28, boulevard du Midi	06150	CANNES LA BOCCA	FRANCE
A	2948	LE GRAND BASSIN	113889	2173,39	ARBRE ET CIEL	31 AV DE SEGUR	75007	PARIS	FRANCE

## Piste du Tunnel (ESS75)

Nombre de parcelles : 17

Surface totale concernée par la demande de servitude : 3763.27 m<sup>2</sup>

Section	Parcelle	Adresse parcelle	Contenance de la parcelle (m <sup>2</sup> )	Surface concernée (m <sup>2</sup> )	Propriétaire	Adresse	Code postal	Commune	Pays
A	2705	LES SAOUMES	2466	133,91	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURIS	FRANCE
A	2706	LES SAOUMES	2353	156,06	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURIS	FRANCE
A	2709	LES SAOUMES	2616	147,42	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURIS	FRANCE
A	2710	LES SAOUMES	2043	40,3	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURIS	FRANCE
A	2711	LES SAOUMES	2477	392,83	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURIS	FRANCE
A	2712	LES SAOUMES	2060	175,84	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURIS	FRANCE
A	2713	LES SAOUMES	2376	267,78	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURIS	FRANCE
A	2714	LES SAOUMES	1876	117,09	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURIS	FRANCE
A	2715	LES SAOUMES	2140	241,56	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURIS	FRANCE
A	2720	LES SAOUMES	2237	283,67	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURIS	FRANCE
A	2721	LES SAOUMES	1835	230,82	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURIS	FRANCE
A	2728	LES SAOUMES	1778	248,71	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURIS	FRANCE
A	2729	LES SAOUMES	1744	261	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURIS	FRANCE
A	2738	LES SAOUMES	2059	296,05	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURIS	FRANCE
A	2739	LES SAOUMES	2592	27.60	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURIS	FRANCE
A	2741	LES SAOUMES	3067	259.32	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURIS	FRANCE
A	2742	LES SAOUMES	1946	483,31	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD	06220	VALLAURIS	FRANCE

## Hydrants

Nombre de parcelles : 6

Surface totale concernée par la demande de servitude : **981.74 m<sup>2</sup>**

Section	Parcelle	Adresse parcelle	Contenance de la parcelle (m <sup>2</sup> )	Surface concernée (m <sup>2</sup> )	Propriétaire	Adresse	Code postal	Commune	Pays
A	2739	LES SAOUMES	2592	12,90	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD 06220 VALLAURIS	06220	VALLAURIS	FRANCE
A	2741	LES SAOUMES	3067	52,36	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD 06220 VALLAURIS	06220	VALLAURIS	FRANCE
A	2742	LES SAOUMES	1946	183,35	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD 06220 VALLAURIS	06220	VALLAURIS	FRANCE
A	2746	LES SAOUMES	1815	150,49	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD 06220 VALLAURIS	06220	VALLAURIS	FRANCE
A	2747	LES SAOUMES	1791	340,38	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD 06220 VALLAURIS	06220	VALLAURIS	FRANCE
A	2750	LES SAOUMES	2100	242,26	SNC M G B - BRU	2791 SOPHIA ANTIPOLIS MOULINS 2 BT CHE DE SAINT BERNARD 06220 VALLAURIS	06220	VALLAURIS	FRANCE

# Projet d'arrêté portant établissement d'une servitude



**Direction départementale  
des Territoires et de la Mer  
Service eau, agriculture,  
forêt et espaces naturels**

Réf. : DDTM-SEAFEN-PFEN-AP n°2024-059

Nice, le

## ARRÊTÉ

### Portant :

- **établissement d'une servitude de passage et d'aménagement visant à assurer la continuité et la pérennité des voies et équipements de défense contre l'incendie sur les pistes de DFCI du Soleil d'Or, des Mineurs, des Saoumes, du Tunnel et sur 18 réserves d'eau sur la commune de Théoule,**
- **transfert de l'arrêté préfectoral n°92-047 du 19 février 1992 de servitude relatif à la piste du vallon de l'Autel ,  
au profit du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.**

Le préfet des Alpes-Maritimes  
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU l'article 40 de la loi n°2023-580 du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie, qui impose la mise en œuvre de l'article L. 134-2 du code forestier avant le 1er janvier 2028,

VU le code forestier, notamment les articles L 134-2, L 134-16, R 134-2 et R 134-3,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation administrative et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU l'axe numéro 9 et l'action II-1 du plan départemental de protection de la forêt contre les incendies 2019-2029 (PDPFCI), approuvé par arrêté préfectoral du 11 mai 2020,

VU le dossier de demande de servitudes déposé par le service FORCE 06 du Conseil départemental des Alpes-Maritimes le 23 janvier 2024 concernant les pistes DFCI du Soleil d'Or, des Mineurs, des Saoumes et du Tunnel, situées sur la Commune de Théoule-sur-Mer,

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes numéro 14 en date du 06 octobre 2023,

VU la délibération numéro 21 de la commune de Théoule-sur-Mer en date du 13 décembre 2024,

VU l'arrêté préfectoral DDTM-SEAFEN-AP n°2024-058 portant à la connaissance du public le projet d'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement visant à assurer la continuité et la pérennité des voies et équipements de défense contre l'incendie sur les pistes de DFCI du Soleil d'Or, des Mineurs, des Saoumes, du Tunnel et sur 18 réserves d'eau.

VU l'avis de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie de forêt, landes, maquis et garrigue du XX-XX-XXXX,

VU la consultation publique organisée du XX-XX-XXXX au XX-XX-XXXX,

VU les observations formulées pendant la période où le dossier a été mis à disposition du public,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité et la pérennité des voies de défense contre l'incendie, pour permettre l'accès des services spécialisés dans les massifs forestiers soumis au risque d'incendie,

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article R 134-2 du Code forestier il appartient au préfet d'établir les servitudes de passage et d'aménagement des équipements de protection et de surveillance des forêts contre l'incendie,

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 40 de la loi n°2023-580 du 10 juillet 2023, le représentant de l'Etat dans le département met en œuvre l'article L. 134-2 du Code forestier avant le 1er janvier 2028 pour les voies de défense des forêts contre les incendies existantes n'ayant pas fait l'objet d'une servitude de passage et d'aménagement.

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Une servitude d'aménagement et de passage est établie au profit du Conseil départemental des Alpes-Maritimes pour les équipements de défense des forêts contre l'incendie suivants, situées sur la commune de Théoule-sur-Mer :

- piste du Soleil d'Or (ESS51),
- piste des Mineurs (ESS8),
- piste des Saoumes (ESS3),
- piste du Tunnel (ESS75).
  
- 2 réserves d'eau dont les codes des ouvrages sont :  
TSM13 et TSM28.

**Article 2** : Cette servitude comporte, au profit du bénéficiaire, de ses mandataires, délégataires ou de ses prestataires, le droit :

- d'aménager l'infrastructure,
- d'en assurer l'entretien,
- d'en assurer l'exploitation et l'utilisation,
- d'en débroussailler les abords conformément aux dispositions de l'article L134-2 du Code forestier et de l'arrêté préfectoral numéro 2014-452 portant règlement du débroussaillage obligatoire et du maintien en état débroussaillé dans le département des Alpes-Maritimes,

**Article 3** : La servitude susvisée est supportée par les parcelles cadastrales selon la liste annexée au présent arrêté.

**Article 4** : L'assiette de la servitude susvisée ne pourra pas excéder une largeur de six mètres correspondant à l'aménagement d'une chaussée et des talus inhérents à celle-ci. La servitude permet également le passage sur lesdites voies.

**Article 5 :** Les pistes disposent du statut de voies spécialisées non ouvertes à la circulation générale. La circulation est exclusivement réservée :

- aux propriétaires de parcelles traversées et desservies par la piste, à leurs ascendants, descendants et ayants droit, pour un usage à titre privé,
- aux entreprises assurant l'exploitation, l'entretien, les travaux sylvicoles, le transport de bois, l'exploitation agricole, sur l'ensemble des parcelles ne pouvant être accessibles que par l'une des pistes de DFCI concernée par cet arrêté,
- aux distributeurs d'énergie pour l'entretien et le débroussaillage des réseaux aériens ou enterrés,
- aux chasseurs titulaires d'un droit de chasse sur le secteur concerné, les jours où cette pratique est autorisée,
- aux services en charge de la défense des forêts contre l'incendie,
- aux services de lutte contre les incendies,
- aux services de secours,
- aux personnes dépositaires de l'autorité publique.

L'utilisation de l'eau des réserves d'eau et des hydrants est strictement réservée aux services de lutte contre les feux de forêt (moyens terrestres ou aériens).

**Article 6 :** Lorsque des travaux d'aménagement sont nécessaires, le bénéficiaire de la servitude informe les propriétaires. Le propriétaire de chacun des fonds concernés en est avisé par le bénéficiaire de la servitude dix jours au moins avant le commencement des travaux, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception (conformément au dernier alinéa de l'article R. 321-14-1 du code forestier). Cette lettre indique la date du début des travaux ainsi que leur durée probable.

**Article 7 :** Le présent arrêté sera affiché pendant une durée de deux mois en mairie de Théoule-sur-Mer et sur le site internet de la préfecture. A l'issue du délai de deux mois, le maire adressera à la Préfecture un certificat attestant l'accomplissement de cette formalité.

**Article 8 :** Le présent arrêté sera notifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au propriétaire de chacun des fonds concernés.

**Article 9 :** L'arrêté n°92.047 du 19 février 1992 créant une servitude de passage et d'aménagement pour assurer la continuité des voies de défense contre l'incendie au profit de la commune de Théoule sur Mer pour la piste du vallon de l'Autel est transféré au profit du Conseil départemental.

**Article 10 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nice, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Les particuliers peuvent déposer leur recours et s'adresser par voie électronique au tribunal à partir de l'application internet dénommée « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

**Article 11 :** Monsieur le secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes, Monsieur le président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes, Monsieur le maire de Théoule-sur-Mer sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département des Alpes-Maritimes.

## Parcelles cadastrales concernées :

Dénomination de la piste	Section	Numéro parcelle
--------------------------	---------	-----------------

ESS51		
Piste du Soleil d'Or	A	1499
Piste du Soleil d'Or	A	2734
Piste du Soleil d'Or	A	2745
Piste du Soleil d'Or	A	2746
Piste du Soleil d'Or	A	2747
Piste du Soleil d'Or	A	2748
Piste du Soleil d'Or	A	2753
Piste du Soleil d'Or	A	2755
Piste du Soleil d'Or	A	2760
Piste du Soleil d'Or	A	2761
Piste du Soleil d'Or	A	2766
Piste du Soleil d'Or	A	2767
Piste du Soleil d'Or	A	2773
Piste du Soleil d'Or	A	2774
Piste du Soleil d'Or	A	2775
Piste du Soleil d'Or	A	2776
Piste du Soleil d'Or	A	2777
Piste du Soleil d'Or	A	2778

ESS75		
Piste du Tunnel	A	2705
Piste du Tunnel	A	2706
Piste du Tunnel	A	2709
Piste du Tunnel	A	2710
Piste du Tunnel	A	2711
Piste du Tunnel	A	2712
Piste du Tunnel	A	2713
Piste du Tunnel	A	2714
Piste du Tunnel	A	2715
Piste du Tunnel	A	2720
Piste du Tunnel	A	2721
Piste du Tunnel	A	2728
Piste du Tunnel	A	2729
Piste du Tunnel	A	2738
Piste du Tunnel	A	2739
Piste du Tunnel	A	2741
Piste du Tunnel	A	2742

Dénomination de la citerne	Section	Numéro parcelle
TSM28	A	2746
TSM28	A	2747
TSM13	A	2739
TSM13	A	2741
TSM13	A	2742
TSM13	A	2750

Dénomination de la piste	Section	Numéro parcelle
--------------------------	---------	-----------------

ESS3		
Piste des Saoumes	A	731
Piste des Saoumes	A	1079
Piste des Saoumes	A	1769
Piste des Saoumes	A	1844
Piste des Saoumes	A	1989
Piste des Saoumes	A	2130
Piste des Saoumes	A	2146
Piste des Saoumes	A	2148
Piste des Saoumes	A	2261
Piste des Saoumes	A	2293
Piste des Saoumes	A	2294
Piste des Saoumes	A	2323
Piste des Saoumes	A	2325
Piste des Saoumes	A	2326
Piste des Saoumes	A	2327
Piste des Saoumes	A	2328
Piste des Saoumes	A	2329
Piste des Saoumes	A	2655
Piste des Saoumes	A	2656
Piste des Saoumes	A	2657
Piste des Saoumes	A	2658
Piste des Saoumes	A	2681
Piste des Saoumes	A	2682
Piste des Saoumes	A	2683
Piste des Saoumes	A	2689
Piste des Saoumes	A	2690
Piste des Saoumes	A	2695
Piste des Saoumes	A	2696
Piste des Saoumes	A	2697
Piste des Saoumes	A	2698
Piste des Saoumes	A	2701
Piste des Saoumes	A	2702
Piste des Saoumes	A	2947
Piste des Saoumes	A	2948

ESS8		
Piste des Mineurs	A	936
Piste des Mineurs	A	1290
Piste des Mineurs	A	2108
Piste des Mineurs	A	2559

**Arrêté de servitude relative à la piste du Vallon de l'Autel au profit de la commune de Théoule-sur-Mer (février 1992)**

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

Tel. (93) 72.20.00

DIRECTION des AFFAIRES JURIDIQUES  
et DECENTRALISEES  
Bureau des Affaires Juridiques et de la Légalité

06026 NICE CEDEX, le

**19 FEV. 1992**

PC/CO/TEU à rappre/72/27/31

Affaire suivie par:

N° 92.047

COMMUNE DE THEOULE/SUR/MER  
PISTE DU VALLON DE L'AUTEL

A R R E T E

Créant une servitude de passage et d'aménagement  
pour assurer la continuité des voies de  
défense contre l'incendie

LE PREFET DES ALPES-MARITIMES  
Chevalier de la légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L 321-5-1 et R 321-14-1 du Code  
Forestier;

VU le Code de l'Expropriation ;

VU la délibération en date du 8 Août 1986 par laquelle le  
Conseil Municipal de la Commune de THEOULE SUR MER a  
sollicité la création d'une servitude de passage et  
d'aménagement de la piste du Vallon de l'Autel pour  
assurer la continuité de cette voie de défense des  
forêts contre l'incendie ;

VU le plan parcellaire des terrains sur lesquels  
l'établissement de la servitude est nécessaire en vue de  
l'opération susvisée ;

VU la liste des propriétaires tels qu'ils sont connus  
d'après les documents cadastraux ;

.../...

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VU le dossier établi par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt et soumis à enquête publique du 4 au 22 Novembre 1991 en Mairie de THEOULE SUR MER ;

VU le rapport et les conclusions sur l'enquête susvisée rédigée par M. Alain ODDOU, Commissaire-Enquêteur, le 14 Décembre 1991 ;

VU l'avis de Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt en date du 6 Février 1992 ;

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes-Maritimes ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Une servitude de passage et d'aménagement de la piste du Vallon de l'AUTEL pour assurer la continuité de cette voie de défense des forêts contre l'incendie est créée au profit de la Commune de THEOULE SUR MER selon le plan au 1/5000 annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : La servitude susvisée porte sur l'aménagement d'une chaussée de 4 mètres de largeur et des talus inhérents à celle-ci ainsi que sur le passage sur cette chaussée.

ARTICLE 3 : La servitude susvisée grève les parcelles dont les références cadastrales suivent :

SECTION A - N° 1751, 1933, 1293, 1297, 1698, 1699, 1700, 1300, 1298b ; N° 726, 727.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché pendant une durée de deux mois en Mairie de THEOULE SUR MER et publié à la conservation des Hypothèques du département des Alpes-Martimes. Notification individuelle en sera faite par le Maire de THEOULE SUR MER aux propriétaires des fonds concernés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Cette notification comportera la mention du montant de l'indemnité proposée en réparation du préjudice causé par l'établissement de la servitude pour toutes les sujétions pouvant en découler. A défaut d'accord amiable, celle-ci sera fixée selon les dispositions en vigueur en matière d'expropriation.

.../...

ARTICLE 5 : Les propriétaires de chacun des fonds concernés seront avisés par le Maire de THEOULE SUR MER, ou par le maître d'oeuvre des travaux d'aménagement, dix jours au moins avant le commencement des travaux, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

ARTICLE 6 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes-Maritimes, Monsieur le Maire de THEOULE SUR MER sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont un exemplaire sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de Grasse et à Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt.

Fait à NICE, le

FEV. 1992

LE PREFET  
Pour le Préfet des Alpes-Maritimes  
Le Secrétaire Général

Signé: *Philippe PEY*

*mmu4*



# Délibération communale autorisant le dépôt d'un dossier de servitude et le transfert de la servitude relative à la piste du Vallon de l'Autel (décembre 2023)

<b>AR Prefecture</b> <b>DEPARTEMENT</b> 006-210601381-20231213-DEL2023_12_21-DE Reçu le 29/12/2023 Publié le 29/12/2023 <b>DES</b>
---

REPUBLIQUE FRANCAISE - LOI DU 5 AVRIL 1884 - ARTICLE 56

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### De la Commune de THEOULE-SUR-MER

ALPES-MARITIMES

#### Conseillers :

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, et le 13 décembre le Conseil Municipal de la Commune de THEOULE-SUR-MER, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Maire.

Présents : Georges BOTELLA, Maire - Emmanuel BLANC, Mireille BONNEFONT, Thierry SAES, Renée BLARDONE, Adjoint - Jean-Denis SAISSSE, Véronique LEROY, Martine PHAL, Sophie ROHFRIETSCH, Aldo CUMBO, Florence CHABANIS, Conseillers Municipaux.

#### Absents :

- Mr Jean-Luc RICHARD  
- Mme Laura DELPORTE  
- Mme Marie-Monette FIORINA  
- Mr Marc SORAIS

#### Procuration à :

- Mr Georges BOTELLA  
- Mme Martine PHAL  
- Mme Florence CHABANIS

Secrétaire de Séance : Mireille BONNEFONT

Date de la Convocation : 6 décembre 2023

N°2023/12/21

OBJET : Défense contre l'incendie - Création de servitudes au profit du département des Alpes-Maritimes

Vu la loi n°2023-580 du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie et notamment son article 40 stipulant que pour les voies de défense des bois et forêts contre les incendies, existantes, et n'ayant pas fait l'objet d'une servitude de passage et d'aménagement, le représentant de l'État dans le département met en œuvre l'article L. 134-2 du code forestier avant le 1er janvier 2028 ;

Vu le code forestier et notamment son article L 134-2 relatif à la création des servitudes de voiries au titre de la défense et lutte contre les incendies de forêt ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DDTM-SEAFEN 2020-040 du 11 mai 2020 portant approbation du plan départemental de protection de la forêt contre les incendies pour le département des Alpes-Maritimes sur la période 2019-2029 ;

Vu l'arrêté préfectoral N°92 047 en date du 19 février 1992, le Préfet des Alpes-Maritimes a établi une servitude de passage et d'aménagement pour assurer la continuité des voies de défense contre l'incendie au profit de la commune de Théoule-sur-Mer pour la seule piste du vallon de l'Autel,

Considérant qu'afin de se mettre en conformité avec ce texte de loi, il convient de faire établir des servitudes de passage et d'aménagement au profit du Département, avant le 1er janvier 2028, par le dépôt de dossiers de demandes d'établissement de servitudes auprès de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des voies de défense contre l'incendie, pour permettre l'accès des services spécialisés dans les massifs forestiers soumis au risque d'incendie,

**AR Prefecture**

006-210601381-20231213-DEL2023\_12\_21-DE  
Reçu le 29/12/2023  
Publié le 29/12/2023

Considérant la volonté du Conseil départemental de déposer auprès la préfecture des Alpes-Maritimes un dossier d'établissement de servitudes de passage et d'aménagement concernant les pistes DFCI de la piste du Soleil d'Or, la piste des Mineurs, la piste des Saoumes et la piste du Tunnel et de 18 réserves d'eau situées sur la Commune de Théoule-sur-Mer,

Considérant la volonté du Conseil départemental de transférer de la mairie de Théoule-sur-Mer au Conseil départemental la servitude de passage et d'aménagement de la piste du Vallon de l'Autel (ESS5) établie au profit de la Commune de Théoule-sur-Mer en février 1992,

Considérant que le territoire des Alpes-Maritimes compte 2258 kilomètres de pistes potentiellement DFCI (défense de la forêt contre l'incendie), et que 1663 kilomètres de pistes prioritaires et inscrites au Plan départemental de protection de la forêt contre les incendies 2019-2029 (PDPFCI) sont entretenues par le Département,

Considérant les infrastructures concernées suivantes de pistes et hydrants :

Piste du Soleil d'Or (ESS51) – 415 mètres

Piste des Mineurs (ESS8) – 895 mètres

Piste des Saoumes (ESS3) – 2 565 mètres

Piste du Tunnel (ESS75) – 415 mètres

Piste du Vallon de l'Autel (ESS5) – 1 800 mètres soit au total 4,925 kilomètres de pistes, auxquelles s'ajoutent 2 réserves d'eau métalliques, 14 réserves d'eau enterrées et 2 points d'aspiration aménagés, soit au total 18 hydrants, infrastructures entretenues par les services du Département des Alpes-Maritimes,

Considérant qu'en regard à l'intérêt général que présente ce projet de servitudes, il n'y a pas lieu de s'y opposer ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la création de servitudes d'entretien et d'aménagement de ces infrastructures précitées au profit du département des Alpes-Maritimes,
- d'autoriser le transfert de la servitude existante concernant la piste du vallon de l'Autel de la commune au département des Alpes-Maritimes,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document ou acte à cet effet,
- de stipuler que ces régularisations devront être effectuées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2028.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, lesdits jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire  
Georges BOTELLA



# Extrait de la délibération n°14 de la commission permanente du 6 octobre 2023

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

République Française

## COMMISSION PERMANENTE

*Séance du 6 OCTOBRE 2023*

### DELIBERATION N° 14

#### ENVIRONNEMENT - MESURES DIVERSES

⌘⌘⌘⌘

-  
-

2°) Au titre du soutien à la filière bois et à la protection de la forêt :

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions, sans incidence financière, dont les projets sont joints en annexe, à intervenir avec :
  - la commune de Venanson, pour la pose, l'entretien et la gestion d'une citerne pour la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) sur une parcelle appartenant à la commune de Venanson, pour une durée de 30 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 ;
  - Météo- France, définissant les modalités d'accès à la station météo de Valbonne, située dans l'enceinte de la base forestière de la Roberte à Valbonne pour une durée de 3 ans, renouvelable deux fois tacitement ;
- d'autoriser le président du conseil départemental à déposer, au nom du Département, les dossiers de demandes d'établissement de servitudes auprès de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), concernant toutes les pistes stratégiques de défense des bois et forêts contre les incendies existantes et n'ayant pas fait l'objet d'une servitude de passage et d'aménagement, selon les listes jointes en annexe, conformément à l'article 40 de la loi du 10 juillet 2023 stipulant que ces régularisations devront être effectuées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2028 ;